



Maghreb Canada Express

D'un Continent à l'Autre...

Contact : Par Téléphone: 514-576-9067 ou par courriel à : info@maghreb-canada.ca

BESOIN D'UNE HYPOTHÈQUE?

Contactez-nous pour :

- Obtenir une pré-qualification
- Acheter avec 0\$ comptant*
- Renouveler votre hypothèque
- Refinancer votre hypothèque
- Consolider vos dettes

WANT TO BUY? WE'VE GOT YOU!

Une façon intelligente d'obtenir une hypothèque.

* Certaines conditions s'appliquent
** Hypothèques résidentielles

Badre Izouggaghen B.A. Pg
Agent immobilier agréé
Conseiller en financement hypothécaire

INTELLIGENCE HYPOTHÉCAIRE
Service personnalisé

Cell.: (514) 991-7738 (577) 775-3394
Courriel : izouggaghen@intelligencehypothecaire.ca

SALAM SALAM

ABDEL SALEM EL WERFAÏL FRENDS SON DE VOTRE VOITURE

Spécialiste Auto & Mécanique Générale:

- Electronique Diagnostics, Complete Car Care,
- Entretien complet de votre véhicule;
- Européennes, Japonaises, Américaines.

1448, Rue Beary, Loc. 4, St-Hubert (Qc), J4Z 1A3
Tel: 454-455-8884 Cell: 514-825-4323 Fax: 454-452-4552

Safa VOYAGES

1420, Avenue Ouest, suite 245, Montréal (Qc) H4H 1C8

Toutes destinations. Réservations garanties. Services de voyages. Services touristiques.

Meilleurs tarifs pour le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et le Moyen Orient.

اختصاصي في اسفار العمرة والحج

TOUTES SORTES DE VISAS POUR L'ARABIE SAOUDITE

Tél.: (514) 332-0137 ou 1-877-323-4616
Fax: (514) 332-8299
info@safatravel.com <http://www.safatravel.com>

RELATIONS ALGÉRO-MAROCAINES
Le Roi Mohammed VI lance un appel pour la normalisation

SPÉCIAL MAROCAINS DU MONDE
Journée Nationale de la Communauté Marocaine à l'Étranger

MAROC / ÉCONOMIE
La RAM en plein zone de turbulence

© MAI

DALMA IMMIGRATION

Compétence, intégrité et expérience à votre service depuis 1989

Daniel Welfete, Président
Membre de la Société Canadienne de l'Immigration
Ancien haut fonctionnaire du Ministère de l'Immigration du Québec

Canada

- * Résidence permanente
- * Travailleurs qualifiés;
- * Regroupement familial;
- * Gens d'affaires

AFRIQUE

immigration internationale gratuite!

Adresse: 390, Notre-Dame Ouest, suite 400, Montréal (Qc) H2Y 1T9 - Canada
Courriel: info@dalma.ca
Tél.: (514) 962-9554 Fax: (514) 962-0895

www.dalma.ca

Sommaire...

D'un Continent à l'autre ...



ASCM, Chebbakia, Page 31



A. Belgendouz. Pages 18-19



Must. Bouhaddar Pages 26-27

MAROC-ALGÉRIE

- ◆ Les relations algéro-marocaines appelées à s'améliorer.....Page 4

MAROCAINS DU MONDE

- ◆ Participation des MRE aux festivités de la Fête du TrônePage 5
- ◆ Politiques de participation, proximité et communicationsPages 6-7
- ◆ Maroc et émigration.....Page 8
- ◆ Transit 2011 : Investissement dans les structures portuaires.....Page 9
- ◆ Amir Ali, un des plus talentueux violonistes du monde arabePage 10

MAGHREB / CLIMAT

- ◆ La Banque mondiale tire la sonnette d'alarme.....Page 11

IMMIGRATION / CANADA / PODIUM

- ◆ Mohammed Brihmi nommé juge de Paix.....Page 12
- ◆ Me Es Saber nommé directeur exécutif de "Taekwondo Québec".....Page 13

MAGHREB

- ◆ Maroc : Crash du C 130 de l'armée de l'Air.....Page 14
- ◆ Libye : Un Marocain accuse l'OTAN d'avoir tué sa fillePage 15

POINT DE VUE

- ◆ MRE et prochaines législatives: Urgence d'une formule démocratique....Pages 18-19

PAGES ÉCONOMIQUES

- ◆ La RAM en plein zone de turbulence.....Pages 20-21

TRIBUNE LIBRE

- ◆ Les CME ont voté. Et maintenant ?.....Pages 22-23

RUBRIQUE HUMOUR / CHRONIQUE SOCIÉTÉ

- ◆ Les Perles du Bac.....Page 24
- ◆ Les voisins.....Page 25

NOTRE PETIT VILLAGE LA TERRE

- ◆ Est-ce « la faim » de la Somalie ?.....Pages 26-27

PAGE SPORTIVES

- ◆ Marocains sportifs du monde en quête d'identité.....Pages 28-29

ASSOCIATIONS EN ACTION

- ◆ Communiqués d'associations.....Pages 30-31

Consultez nos archives depuis juillet 2003 à ce jour sur notre site WEB:

www.maghreb-canada.ca

Pour toute autre information, appelez-nous au 514-576-9067 ou envoyez-nous un courriel à : info@maghreb-canada.ca

La Royal Air Maroc en pleine zone de turbulence!

D'un Continent à l'autre ...



A. El Fouladi

Le Ramadan, c'est connu, a beaucoup de vertus. Mais hélas il a aussi l'inconvénient d'arriver avec ses casseroles, ses cuillères et surtout sa Harira (soupe épaisse) qui a tendance à rendre les gens épais et qui semble réduire, comble de malheur, certains cerveaux à l'image des pois chiches qu'elle contient.

Et c'est avec un cerveau format «pois chiche» que votre obligé va s'attaquer, avec le plus d'objectivité possible, à la Harira que nous ont servi les stakeholders de la Royal Air Maroc.

Il fut un temps où le gâteau était si gros, où les charges étaient si légères que tout le monde se servait sans qu'on ne s'aperçoive de rien !

Il fut un temps où le Concorde venait se taper une cure de jouvence à l'aéroport Mohammed V, où les distinctions pleuvaient sur la RAM, où les pilotes et les mécaniciens du Continent venaient se faire bénir par nous Moulay Bouazza d'instructeurs, que le succès n'a pas tardé à nous monter à la tête au point de la faire tourner telle la première cigarette prise après le premier bol de Harira de la soirée !

Et nous avons pris la décision d'ouvrir le Ciel. Et le ciel n'a pas tardé à nous tomber sur la tête; Flambée du kérosène, des coûts des assurances après le maudit 11 septembre... obligent !

Un proverbe bien de chez nous veut qu'on s'assoit, qu'on arrête de marcher, afin de bien réfléchir ! Mais M. Benhima vient de lancer son ultimatum : *« Soit la compagnie se réajuste, et l'État l'aide pour cela et dans dix ans le Maroc pourrait avoir la première compagnie africaine, soit elle est laissée dans la situation actuelle et dans ce cas, l'issue fatale et inéluctable est bien plus proche qu'on ne le pense »*

En clair: Soit c'est noir, soit c'est blanc ! Et pour cause: On est en train d'étudier la possibilité de vendre une participation de 20 à 30 pour cent de la compagnie à un transporteur étranger selon «La Vie Eco» du 18 /07/2011 !

«La RAM aurait contacté Air France, British Airways, Emirates et d'autres compagnies. Et, confrontée à la concurrence de compagnies low-cost (OPEN SKY; Ouvert par un quelconque apprenti sorcier) la compagnie aurait supprimé récemment plusieurs liaisons aériennes et licencié quelque 1500 salariés» (Source: *magharebia.com*)

Des questions se posent d'elles-mêmes :

1. La RAM se serait-elle auto-sabotée ces derniers mois (voire ces dernières années) pour justifier cette privatisation "partielle" d'une compagnie qui a tout les atouts pour pouvoir mieux marcher ?

2. Les clients n'ont-ils pas été "menés en bateau" pour jouer le jeu... Pour justifier ce sabotage sans voir plus loin que ce qu'on a bien voulu leur faire voir au bout de leur nez ?

3. Est-ce pour cela qu'on a nommé M. Benhima, réputé être un "Terminator économique", à la tête de ce fleuron du transport national marocain ? Et l'honnêteté de M. Benhima n'est nullement mise en cause car le Monsieur est honnête !

4. Ne sommes-nous pas tous complices, par notre silence, de ce crime économique contre notre compagnie nationale ?

La RAM appelle les gens au départ volontaire... L'administration marocaine a fait de même avec la saignée qu'on connaît. Et c'est comme la mort : Ce sont toujours les meilleurs qui partent !

Au fait ? Si c'est juste une question d'argent, pourquoi ne pas ouvrir le capital de la RAM aux MRE ? Entre autres nationaux ?

Abderrahman El Fouladi

© Une production
MAGHREB CANADA EXPRESS
"D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi, Ph.D.

elfouladi@videotron.ca

Contact et publicité:

info@maghreb-canada.ca

Tel. (514) 576-9067

Chroniqueurs:

Mostafa Benfarès, Ph.D.
(Canada)

Yassine El Fouladi, B.Sc.
(Canada)

Salaheddine Lemaizi, Journaliste
(Maroc)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain
(France)

Said Chayane, MBA (Canada)

Infographie:

Abderrahman El Fouladi

Impression:

Les Presses du Fleuve

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal que dans la ville de Sherbrooke (Estrie).

Les relations algéro-marocaines appelées à s'améliorer

Maroc - Algérie ...

Les autorités algériennes et marocaines saisissent l'occasion offerte par le dégel actuel des relations bilatérales pour régler les problèmes communs laissés en suspens pendant des années.

Le Roi Mohammed VI du Maroc a profité des célébrations à l'occasion de la Journée du Trône, le samedi 30 juillet, pour lancer un appel à la normalisation des relations entre l'Algérie et le Maroc.

"Le Maroc ne ménagera aucun effort pour développer ses relations bilatérales avec les pays de la région. A cet égard, nous prenons acte de l'évolution positive que connaissent les rencontres ministérielles et sectorielles en cours avec l'Algérie, notre nation soeur", a déclaré le souverain lors de son discours de Tanger.

Il s'est également engagé à oeuvrer en faveur de l'intégration du Maghreb et à surmonter les différends politiques.

"Nous tenons à l'amorce d'une nouvelle dynamique ouverte sur le règlement de tous les problèmes en suspens, en prélude à une normalisation totale des relations bilatérales entre nos deux pays frères, y compris la réouverture des frontières terrestres", a déclaré Mohammed VI.

Pour sa part, le Président algérien Abdelaziz Bouteflika a fait part de son désir d'avancer dans le renforcement des relations bilatérales.

"Tout en partageant, ainsi que le peuple algérien, votre joie en cette heureuse occasion, je ne manquerai d'exprimer ma satisfaction quant à l'élan effectif qui a marqué dernièrement les relations algéro-marocaines ponctuées par des échanges de visites au niveau des ministres", a déclaré Bouteflika dans un message adressé au souverain marocain.

"Convaincu du destin commun auquel nous sommes liés, je réitère à Votre Majesté mon souci de joindre mes efforts aux Vôtres pour raffermir les liens de fraternité, de coopération et de bon voisinage en faveur de la construction d'une relation bilatérale modèle au service des intérêts de nos deux pays et peuples frères unis par des relations historiques et concernés par les défis de l'avenir", a déclaré Bouteflika.



Photo: MAP

Mais au-delà des déclarations de bonnes intentions de la part des deux parties, le chemin reste encore long avant de faire de ces souhaits une réalité.

La position de l'Algérie sur la réouverture des frontières reste inchangée.

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia avait déclaré en mai que cette réouverture n'était "pas à l'ordre du jour".

"Les relations algéro-marocaines ont connu ces derniers mois un élan à travers l'échange de visites ministérielles et l'élargissement de la coopération à des secteurs cruciaux comme ceux de l'énergie, des ressources en eau et de l'agriculture", a déclaré une source diplomatique algérienne, des propos repris par Tout sur l'Algérie. "Cet élan devrait concourir à la consolidation des relations de bon voisinage dans l'intérêt bien compris des deux pays et des peuples frères."

Mais il reste une question qui divise les deux voisins du Maghreb : le Sahara occidental.

Le Roi Mohammed VI a réitéré la proposition d'autonomie du Maroc, affirmant qu'elle constitue "une solution politique et définitive au conflit artificiel suscité autour de notre Sahara, solution qui doit être recherchée à travers une négociation responsable".

Pour sa part, l'Algérie continue de soutenir les négociations au sein des Nations unies sur ce territoire, qui se sont récemment conclues sans avancée majeure. La même source diplomatique algérienne citée par Tout sur l'Algérie rejette toute idée que la normalisation des relations puisse mettre fin à ce conflit, une idée qui avaient été récemment avancée par des responsables marocains.

La méfiance reste ainsi le maître-mot chez les Algériens.

Le quotidien Echourouk a affirmé qu'il s'agissait d'une "nouvelle tentative du Roi de mettre l'Algérie mal à l'aise devant l'opinion internationale, en évoquant la question de la réouverture des frontières".

Par Nazim Fethi pour Magharebia.com

Participation des MRE aux festivités de la Fête du Trône

Intervenant lors d'une rencontre, le 29 juillet dernier, à Rabat, avec les représentants de la communauté marocaine à l'étranger, M. Ameer a souligné que les festivités de la fête du Trône interviennent cette année après l'adoption par le peuple marocain à l'intérieur et à l'extérieur du pays de la nouvelle constitution qui constitue une réponse à la dynamique que connaît la région arabe et qui consolide les droits et les libertés et consacre la dignité des citoyens marocains.

Le ministre a mis en exergue les efforts que déploie son département au profit des membres de la communauté marocaine à l'étranger pour défendre leurs droits et intérêts au Maroc et à l'étranger, et améliorer leur situation sociale et assurer leur insertion dans les pays d'accueil.

M. Ameer a noté que le gouvernement accorde un grand intérêt à cette question, notamment en ce qui concerne le volet culturel, à travers le rapprochement

du Maroc des membres de la communauté marocaine à l'étranger et plus spécialement les jeunes, par le biais de création de centres culturels dans les pays d'accueil et l'organisation des universités d'été.

Il a ajouté que le gouvernement œuvre également à apporter les aides nécessaires aux membres de la communauté marocaine à l'étranger, notamment aux catégories se trouvant dans des situations difficiles.

De son côté, le secrétaire général du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, M. Abdellah Boussof, a indiqué que la nouvelle constitution comporte de nombreux points forts qui constituent une source de fierté pour les marocains à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et qui font du Royaume "un Etat de droit, des libertés et de dignité".

M. Boussof a appelé, par ailleurs, les membres de la communauté marocaine à l'étranger à œuvrer en vue de relever les défis et à mieux s'intégrer dans les

pays d'accueil, surtout dans les pays européens qui connaissent une croissance du phénomène d'extrémisme et de racisme.

Cette rencontre, organisée en marge des festivités de la fête du Trône, a été marquée par la participation de membres de la communauté marocaine à l'étranger venus de plus de 60 pays, et de nombreux responsables de secteurs gouvernementaux et d'établissements publics concernés par les affaires de cette communauté.

Selon le ministère, quelque 250 membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger, dont 105 jeunes, participent à la célébration du 12ème anniversaire de l'intronisation de SM le Roi, en signe de reconnaissance au rôle d'avant-garde que jouent les marocains du monde dans de nombreux domaines notamment pour la défense de l'intégrité territoriale et la contribution au développement local et à la dynamique politique.

Oui! Les économies que je réalise grâce aux frais réduits* peuvent leur fournir plus que ce dont ils ont besoin.

Envoyez de l'argent au **Maroc** pour seulement **11\$** de frais de transfert*

Montant transféré*	Ancien frais	Nouveau frais*	Vous épargnez*
0,00 \$ - 50,00 \$	12 \$	11 \$	1 \$
50,01 \$ - 100,00 \$	14 \$	11 \$	3 \$
100,01 \$ - 200,00 \$	16 \$	16 \$	2 \$
200,01 \$ - 300,00 \$	19 \$	16 \$	4 \$
300,01 \$ - 400,00 \$	22 \$	21 \$	5 \$
400,01 \$ - 500,00 \$	25 \$	21 \$	7 \$

WESTERN UNION

transfert d'argent
westernunioncanada.ca/afrique

MOBILISATION DES MAROCAINS DU MONDE POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

Dans le cadre de la poursuite de ses actions pour l'opérationnalisation progressive du plan quinquennal national 2008-2012 visant la promotion des questions relatives aux MRE, particulièrement dans ses aspects relatifs à leur participation au soutien du développement économique et humain du Maroc, le Ministère a initié un certain nombre de processus, dont le but est de faire éclore une approche stratégique nationale nouvelle dans ce domaine.

Ces initiatives concernent trois points essentiels : L'appui aux investissements, le codéveloppement, et la mobilisation des compétences.

ECLOSION D'UNE POLITIQUE NOUVELLE D'ACCOMPAGNEMENT DES INVESTISSEMENTS DES MAROCAINS DU MONDE

Sur la base des hautes instructions royales, relatives à l'orientation de toutes les énergies en vue de rendre disponibles les moyens et les outils capables de faire éclore une nouvelle génération d'investissements des MRE, le Ministère a pris les initiatives suivantes :

-- Création d'une Caisse de Soutien aux Investissements des MRE, dans le cadre des dispositions gouvernementales prises pour atténuer les conséquences plausibles de la crise économique,

-- Création d'une Cellule d'Accueil et de traitement des plaintes et des contentieux relatifs aux investissements des MRE,

-- Création de l'Administration Economique Ambulante, par l'envoi de cadres spécialisés pour participer aux différentes manifestations dans les pays d'accueil, afin de communiquer avec les investisseurs marocains et/ou ceux porteurs de projets d'investissement, et en vue également de mettre à leur disposition les données nécessaires, de les orienter et de répondre à leurs interrogations,

-- Réalisation d'une étude à propos des transferts de la communauté marocaine de l'étranger, et de leur impact sur le développement local,

-- Création d'une banque de données, avec pour mission de diffuser les informations utiles pour encourager les investissements à l'intérieur du territoire national, en coordination avec les agences de développement, les administrations pu-

bliques, les Centres Régionaux d'Investissement et les banques nationales, et

-- Soutien financier et technique du Ministère apporté à l'organisation d'un certain nombre de manifestations économiques dans les pays d'accueil, dédiées essentiellement à l'encouragement des investissements des MRE dans différents secteurs.

ECLOSION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE POUR LA PROMOTION DU CODEVELOPPEMENT

Dans cet objectif stratégique, le Ministère a organisé le 10 août 2009, en collaboration avec un certain nombre de partenaires publics et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, la Première Rencontre Internationale des Associations Marocaines œuvrant dans le domaine du développement, sous le thème :

« Les associations des Marocains du monde : des acteurs essentiels du développement local ».

Cette manifestation a vu la participation d'environ un millier de personnes, dont environ 500 acteurs associatifs marocains résidant à l'étranger, en provenance de 20 pays et de continents différents.

Il a résulté de cette rencontre spécifique un ensemble de recommandations importantes et de propositions de qualité, à même de permettre la mise sur pied d'une stratégie nationale prometteuse pour le développement des initiatives des Marocains du monde dans les champs du codéveloppement et de l'insérer de manière effective dans les divers programmes nationaux de développement humain et territorial.

ECLOSION D'UNE POLITIQUE NATIONALE INTEGREE EN VUE DE LA MOBILISATION DES COMPETENCES DES MAROCAINS DE L'ETRANGER

L'étude réalisée en juin 2009 a permis

d'établir un diagnostic précis et une évaluation globale des aspects positifs ainsi que des dysfonctionnements de l'expérience « FINCOM ». De même, elle a rendu possible une représentation pratique nécessaire pour soutenir l'opérationnalisation d'une stratégie nationale « renouvelée » pour la promotion de ce programme, qui soit fondée sur une méthodologie pratique, pragmatique, adossée à un programme d'exécution quinquennal pour la période 2010/2015, et dotée d'une budgétisation propre.

En harmonie avec cette stratégie nationale, le Ministère a organisé les 20 et 21 novembre 2009 l'Université d'automne des compétences des Marocains résidant en Allemagne. Cela a eu lieu en collaboration avec l'Agence Allemande de Coopération Internationale. Pendant cette rencontre, de nombreuses conventions ont été conclues avec le Forum des Compétences Marocaines en Allemagne, ambitionnant de réaliser des projets dans différents secteurs et de participer aux différents chantiers de développement au Maroc.

Conformément à cette stratégie, le Ministère a appuyé certaines initiatives prises par quelques cadres marocains émigrés dans le cadre de la mobilisation des compétences marocaines à l'étranger et/ou de l'offre d'emplois disponibles dans des institutions publiques importantes et des entreprises étrangères en activité au Maroc. Citons parmi ces initiatives :

-- Le soutien à l'organisation du Forum de l'Avenir des Compétences Marocaines à Paris, France,

-- Le soutien à l'organisation du Forum de l'Avenir des Compétences Marocaines à Montréal, Canada, et

-- Le soutien à l'organisation du Forum de l'Avenir des Compétences Marocaines en Allemagne.

Source: MCMRE

AMELIORATION DE LA POLITIQUE DE PROXIMITE ET HABILITATION DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DES MOYENS D'INFORMATION

Dans le cadre de ses nombreuses actions, le Ministère chargé de la CMRE accorde une importance extrême à la communication et à l'information en direction des MRE, étant pleinement conscient du rôle de ces outils lorsqu'il faut relever des défis et faire face à des enjeux stratégiques liés essentiellement au renforcement des liens entre les citoyens marocains à l'étranger et leur pays d'origine, à la sauvegarde de leur identité nationale, et à la consolidation des efforts de développement global du Maroc.

Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives et de procédures ont été mises sur pied, dans la perspective de l'application d'un plan de communication et d'information qui soit complet et cohérent. Plusieurs indicateurs de cette politique sont à relever :

CONCRETISATION DE LA POLITIQUE DE PROXIMITE AVEC LES MAROCAINS CONCRETISATION DES RELATIONS DE COMMUNICATION AVEC LES MEDIAS CIBLANT LES MRE

Pour ce qui est de ce volet vital, de nombreuses actions ont été entreprises et de nombreuses procédures mises en marche. Qu'il nous suffise ici de citer la préparation d'un plan d'action de communication pour mettre à la disposition des membres de la communauté marocaine les différentes données et informations nécessaires qui permettront :

-- de servir leurs intérêts au Maroc, et dans les pays d'accueil, et d'établir avec eux des relations durables pour mieux traiter leurs problèmes.

Parmi les objectifs de ce programme, citons :

-- la diffusion des différents programmes et projets concernant les MRE, par le biais des

moyens modernes de communication,

-- la consécration du caractère permanent de la relation de proximité par le moyen de visites de terrain dans les pays hôtes,

-- l'amélioration de l'image de l'émigré marocain, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc, par le recours exhaustif aux médias audio-visuels.

-- le renouvellement et le développement du portail électronique du Ministère chargé de la CMRE,

-- l'établissement de partenariats avec des supports d'information écrits et des chaînes de télévision dans les pays d'accueil, afin de développer la « communication de la migration » et de créer des espaces nouveaux de rencontres entre le Ministère et les MRE,

-- la préparation, en collaboration avec un certain nombre d'organes de presse marocains ainsi que des magazines nationaux et internationaux, de dossiers spéciaux visant à faire connaître les différents programmes et projets dédiés aux Marocains de l'étranger,

-- la publication et la diffusion, en quatre langues, du « Guide des MRE »,

-- la publication et la diffusion par le Ministère, en plusieurs langues, de dépliants, de documents ponctuels destinés à faire connaître ces différents programmes administratifs, économiques, culturels, sociaux et d'investissement, ainsi que de posters qui renseignent sur les colloques et manifestations organisés par lui,

-- la promotion des initiatives de communication et d'information prises par les différentes administrations et institutions publiques, relatives à l'orientation et à la conscientisation des MRE par rapport aux procédures en vigueur dans les domaines du foncier, des douanes, du fisc et de la justice, et

-- l'exhortation des chaînes de télévision

satellites et des stations de radio publiques ainsi que celles qui sont affiliées au secteur privé d'accorder un intérêt plus grand aux questions relatives aux MRE, de développer des émissions qui leur soient orientées et de réfléchir à en créer d'autres. Dans ce cadre, et conformément au projet d'accord commun entre le Ministère chargé de la CMRE et le Ministère de la Communication, les différentes chaînes de télévision et stations radios ont inscrit à leur ordre du jour un ensemble d'émissions de dialogue, de reportages autour des questions intéressant les MRE, dans un souci d'accompagnement du programme prospectif.

SENSIBILISATION QUANT A L'IMPORTANCE DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE ET SON ROLE DANS LE DEVELOPPEMENT DES PRESTATIONS EN DIRECTION DES MAROCAINS DE L'ETRANGER

Le Ministère a organisé, en date du 10 août 2010, et à l'occasion de la Journée Nationale de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger un colloque national autour du thème : « L'administration électronique au service de la communauté marocaine de l'étranger », eu égard à l'importance de l'amélioration de la qualité des prestations administratives et sociales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc, et au rôle des médias électroniques dans leur perfectionnement.

Durant cette manifestation, l'on a fait connaître les initiatives prises ainsi que les projets programmés dans ce sens, que ce soit dans le secteur public ou privé, et l'on a également démontré les aspects positifs de l'administration électronique dans sa relation avec les citoyens de l'étranger, dans l'établissement de la proximité et dans l'amélioration et la diversification des prestations.

Source: MCMRE



ÉCOLE DE CONDUITE AMEL
Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine; Instruction en Français
Anglais ou Arabe
Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 100
Montréal (Qc) H1X 1K2
(Autobus 67 ou 197)
Tél. (514) 729 6330

EXAMEN

**Nous louons
les Voitures
pour l'examen**

Maroc et émigration

Le Maroc considère le phénomène de l'émigration comme un signe de richesse et de diversité et une source d'enrichissement pour sa culture et sa civilisation, a souligné SM le Roi Mohammed VI, dans un message adressé à l'ouverture, au début du mois dernier, du 33ème Festival culturel international d'Asilah.

"Le Maroc, en tant que pays d'accueil, émetteur et point de transit de l'émigration, n'éprouve aucune crainte face à ce phénomène. Il le considère plutôt comme un signe de richesse et de diversité, et une source d'enrichissement pour sa culture et sa civilisation", a affirmé le Souverain dans ce message, dont lecture a été donnée par le secrétaire général de la Fondation du Forum d'Asilah, M. Mohammed Benaissa.

Selon le Souverain, l'émigration, en tant que phénomène profondément ancré dans l'histoire, est, au fond, une expression de l'aventure humaine dans sa plus belle illustration et sa plus noble acception et traduit, en effet, une profonde propension chez l'être humain à investir de nouveaux horizons, et à découvrir les autres cultures, les autres civilisations du monde.

"L'émigration est, de ce fait, un facteur efficient de convergence et de brassage des cultures et des civilisations humaines. Elle constitue, de surcroît, un puissant ingrédient de la coexistence des humains et du rapprochement des peuples", a indiqué le Souverain.

Pourtant, les approches sécuritaires, combinées aux politiques préventives, a insisté le Souverain, ont contribué à éclipser le visage humain et culturel de ce phénomène, et à en occulter les aspects les plus positifs. Ceci a eu pour effet de favoriser la diffusion de la pensée simpliste et réductrice et de disséminer les préjugés erronés sur les émigrés, surtout

dans cette conjoncture économique mondiale difficile, marquée par la stagnation de la machine économique et le recul des attributs de l'affluence et de la prospérité, a encore souligné SM le Roi.

A cet égard, le Royaume du Maroc qui a pris l'initiative d'accueillir en 2006, la première conférence euro-africaine sur l'émigration et le développement, ne cesse d'exhorter les pays d'accueil, dans le cadre de la politique de coopération, de dialogue et de concertation, à tenir compte les spécificités des émigrés et à les aider à surmonter les difficultés d'intégration et d'insertion dans les sociétés d'accueil, tout en combattant les démons de l'exclusion, du racisme et de la xénophobie, a poursuivi le Souverain, appelant les Etats émetteurs à veiller à la concrétisation des politiques convenues entre les différentes parties.

En plaidant sincèrement pour une telle politique qui repose sur une approche globale et intégrée, et une vision équilibrée et équitable de la question de l'émigration, le Maroc se fonde, en fait, sur les principes universels et humains, et aussi sur les valeurs généreuses de notre religion qui prône la fraternité et la concorde, a indiqué SM le Roi.

Pour autant, ajoute le Souverain, "nous ne manquons pas d'exprimer nos regrets face à l'amalgame que font certains en liant l'Islam à des groupes extrémistes".

Dans ce sens, SM le Roi a précisé que

l'adoption d'une politique alternative en la matière, loin des velléités d'exclusion et d'ostracisme, est une responsabilité qui incombe non seulement aux gouvernements, mais aussi aux instances et organisations non gouvernementales et aux milieux académiques et intellectuels, plus particulièrement les médias qui, débordant les frontières et jetant des ponts solides entre les cultures et les civilisations, posent les fondements d'une identité universelle interactive et dynamique.

A cet égard, le Souverain a appelé ces instances jouer le rôle responsable qui leur incombe, en agissant auprès des décideurs et des différents segments de l'opinion publique, pour favoriser l'ancrage des valeurs de tolérance, de coexistence et d'interaction positive entre les civilisations. "C'est là un préalable essentiel à l'instauration de la sécurité, de la paix et de la stabilité", a-t-il ajouté.

"Nous assistons aujourd'hui à l'éclosion d'un modèle de civilisation universel, mêlant harmonieusement les caractéristiques et les composantes culturelles propres aux différents peuples. Mais un défi persiste et nous interpelle tous, dans les pays du Nord, comme dans ceux du Sud. Il s'agit de savoir dans quelle mesure nous sommes capables de faire nôtre cette tendance à l'universel, tout en veillant au respect du pluralisme culturel, des vertus du dialogue et d'estime mutuelle, et du droit à la différence et à la diversité", a noté le Souverain.

Transit 2011 : investissements de plus de 15 MDH pour la mise à niveau des infrastructures portuaires

Une batterie de mesures a été prise pour accueillir les membres de la communauté marocaine établie à l'étranger, dont la réalisation d'investissements de 15,2 millions de DH pour le développement et la mise à niveau des infrastructures portuaires, a souligné mardi le ministre délégué chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger (MRE), Mohamed Ameer.

Parmi ces mesures figurent l'aménagement par la Fondation Mohammed V pour la solidarité d'une nouvelle aire de repos à Tanger sur la route menant au port de Tanger-Med, d'une capacité de 1.200

véhicules, et l'aménagement de nouveaux espaces d'accueil dans les aéroports de Fès et d'Agadir et à Bab Mellilia, a précisé le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Khalid Naciri, lors d'un point de presse à l'issue du conseil de gouvernement.

M. Ameer a également présenté devant le conseil un exposé sur le programme national d'accueil des MRE, notamment les aspects concernant le transit et l'accompagnement.

Dans ce cadre, le ministre délégué a donné un aperçu sur les mesures prises dans le cadre de la commission nationale

chargée du transit, présidée par le ministre de l'Intérieur, pour faciliter l'opération de transit 2011 aux niveaux du transport, de la sécurité, de la prévention, de l'assistance et de la communication.

Evoquant les nouvelles mesures prises cette année, il a indiqué que le port de Tanger-Med accueillera tous les voyages de courte, moyenne et longue distances en provenance des ports d'Espagne, de France et d'Italie.

M. Ameer a, d'autre part, exposé les opérations d'accompagnement qui englobent des mesures d'ordre administratif, culturel, économique et en matière

Transit 2011 : Investissements de plus de 15 MDH pour la mise à niveau des infrastructures portuaires

Suite de la page 8

de communication.

Sur le plan administratif, il a été procédé à la présentation des principales mesures prises par toutes les administrations et établissements concernés pour traiter les plaintes des MRE, renforcer la proximité et l'accompagnement territorial et pour assurer une permanence administrative et des cellules d'accueil locales dans des conditions optimales.

Au volet culturel et éducatif, l'été 2011 se caractérisera par l'organisation de plusieurs activités et programmes destinés aux jeunes, en particulier l'organisation de 11 universités d'été dans 10 villes au profit de 500 jeunes en provenance de différents pays, outre des colonies de vacances au profit de 1.200 enfants immigrés et la participation de 250 jeunes marocains du monde aux festivités du 12ème anniversaire de la fête du Trône.

Il est prévu en outre l'organisation de rencontres de communication avec les

MRE dans nombre de préfectures et provinces du Royaume ainsi que des activités et des programmes de communication pour débattre des préoccupations de cette frange de la société.

La célébration le 10 août de la Journée nationale de la communauté marocaine résidant à l'étranger sera marquée par la tenue d'une journée de communication pour présenter le bilan du Plan national 2008-2011 pour la promotion de la situation des MRE.

A cet égard, M. Ameur a présenté un certain nombre de propositions pour promouvoir l'opération d'accompagnement des MRE, principalement la création d'une commission nationale d'accompagnement d'été qui sera lancée jeudi prochain, en présence de près de 60 instances ministérielles et établissements publics et privés.

Par ailleurs, le ministre a donné un aperçu sur les données relatives à l'opération transit 2010 qui a enregistré

l'entrée et la sortie de plus de 4 millions de citoyens marocains au cours de la période du 5 juin au 15 septembre, dont 2.120.934 personnes ayant passé leurs vacances au Maroc, soit une hausse de 3,96 pc.

Au cours de cette réunion, le conseil a suivi un exposé du ministre des Affaires étrangères et de la coopération sur le 7ème round des pourparlers informels sur le Sahara, tenu à Manhasset (près de New York), sous l'égide de l'envoyé personnel du secrétaire général de l'ONU, M. Christopher Ross.

Dans cet exposé, le ministre a informé le conseil des derniers développements de la question du Sahara.

Le conseil a, par la suite, suivi un exposé du ministre de l'Intérieur à propos des mesures et préparatifs entrepris par son département en vue de permettre le déroulement du référendum sur la Constitution dans les meilleures conditions.(MAP).

En commémoration de la Journée Nationale de la Communauté Marocaine à l'Etranger, célébrée le 10 août de chaque année, le Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger organise une rencontre sous le thème : « la nouvelle constitution et l'optimisation de l'action au service de la communauté marocaine résidant à l'étranger », et ce le mercredi 10 août 2011 à partir de 18h30 au Centre d'Accueil et de Conférences, situé à Hay Riad à Rabat.

L'organisation de cet événement s'inscrit dans le cadre du débat public couronné par l'approbation de la nouvelle constitution. Cette dernière consolide le processus de réformes élaboré par l'ensemble des instances nationales d'ici et d'ailleurs.

Le thème de la rencontre reflète l'implication ferme de la communauté dans la dynamique politique que la nouvelle constitution a suscitée. Il fait aussi partie du débat public autour des réformes au profit des Marocains Résidant à l'Etranger.

En parallèle à la table ronde et au débat autour du sujet, un espace sera mis à la disposition des différentes institutions et administrations nationales fournissant des services aux Marocains Résidant à l'Etranger.

ROYAUME DU MAROC
Premier Ministre
Ministre Chargé de la Communauté
Marocaine Résidant à l'Etranger



المملكة المغربية
الوزير الأول
الوزارة المسؤولة بالوكالة
المغربية المقيمة بالخارج

Journée Nationale des Marocains Résidant à l'Etranger, 10 Août 2011
sur le thème :
«La nouvelle constitution et l'optimisation de l'action
au service de la communauté marocaine résidant à l'étranger»

Programme

18h30	Accueil
19h30-21h00	Réception du jeûne Visite des Stands
21h15-22h00	Ouverture Officielle Discours d'Ouverture
22h00-23h00	Table Ronde sur le thème : «La nouvelle constitution et l'optimisation de l'action au service de la communauté marocaine résidant à l'étranger».
23h00-00h00	Débat
00h00-00h30	Clôture des Travaux

Lieu : Centre d'Accueil et de Conférences, Hay Riad Rabat

Amir Ali, un des plus talentueux violonistes du monde arabe !

Marocains du Monde...

Émigré aux USA, Amir Ali, natif de Meknès est un artiste et musicien maroco-américain. Il a fondé le groupe musical multiethnique MoRockin et est le chanteur principal, violoniste et ouïdiste. Les musiciens de ce groupe sont connus pour produire une musique aux intonations fusionnant des sons d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de musique électronique. Il est surtout le premier musicien marocain à produire du reggaeton au Maroc.

Comment étaient vos débuts artistiques ?

Mes débuts artistiques étaient dans ma ville natale Meknès exactement au quartier populaire Sidi Amar, je suis issu d'une famille purement musicale célèbre par le nom Amrawa qui formait au passé une troupe telle que Lmchahab et Jil jilala.

Je me suis inscrit aux conservatoires de la musique au quartier « 9a3 Warda » à l'ancienne médina et le conservatoire municipal de Hamria, dans lesquels j'étudiais le Malhounne et la musique par sous encadrement des grands professeurs Si Ahmed Agoumi et Haj Houseine Toulali, Moulay Driss Ouazzani Chahidi, Batagine Arabi, Mohammed Ouahabi et Mohamed Lachhab.

Avez-vous rencontré des obstacles lors de votre carrière musicale ?

En fait je n'avais pas beaucoup d'obstacles sauf à l'époque il était impossible d'accéder aux medias mais maintenant les choses sont devenues plus faciles, autrement mon père était contre le fait que je serais musicien, il voulait que je poursuive les études classiques mais Hamdollah j'ai trouvé ma passion dans les études musicales et j'étais un élève très discipliné dans ma classe et je respectais tellement mes professeurs qui m'aimaient de leurs part.

Pourquoi l'immigration aux Etats Unis ?

L'immigration aux États Unis d'Amérique était une nécessité pour créer ma propre carrière artistique, c'est là-bas que j'ai pu réaliser mes ambitions et devenir Amir Ali d'aujourd'hui, si je suis resté à Meknès et au Maroc tous ce temps la je ne serais rien ni connu ni rien parce que les responsables ne donnent pas la vraie valeur que mérite les talents marocain et meknassis, on a besoin d'investir dans l'humain, dans la culture.

C'est vrai la ville de Meknès à besoin des infrastructures nécessaires mais aussi d'un vrai éclairage culturelle et cela se fait par promotion artistique qui valorise l'artiste



d'origine meknassi avant tout.

Aux États Unis les responsables valorisent l'artiste et avant tout l'homme, les gens respectent l'autre l'encourage surtout lorsque est doté d'un vrai talent, au Maroc j'entends toujours des stars alors qu'ils n'existent plus encore.

Pourquoi le choix du retour au Maroc ?

Le choix de retour au Maroc est une chose normale pour tout marocain amoureux de son pays. J'ai décidé de rentrer au bled parce que le Maroc d'aujourd'hui évolue si vite sous le patronage de notre aimable Roi, reste aussi l'amour et l'attachement à ma mère et ma femme une autre raison pour le retour.

Artistiquement je suis vraiment déçu, j'ai constaté qu'une grande majorité de responsables soit artistiques ou bien administratifs n'ont rien avoir avec le métier et ils ignorent les vrais éduqués qui sont qualifiés pour le travaille.

Quels sont les souvenirs que vous gardez dans la mémoire ?

Amir Ali : Bien sûre je garde beaucoup de beaux souvenirs à l'école Lalla Amina, à la piscine CODM de Natation car j'étais un excellent Nageur du Club Omnisport de Meknès CODM, aussi au conservatoires de la ville, les soirées, fêtes, les voyages

et généralement à Meknès ma ville que j'aime à fond mais malheureusement de nos jours il appartient aux étrangers plus qu'aux vrais Meknassis.

Parlez nous de vos projets artistiques ?

Hamdollah je suis bien accueilli partout au Maroc dans les festivals sur les télévisions et radios je me sens comme si je suis chez moi je réalise mes rêves au Maroc, excusez moi je parle trop de Meknès car je suis meknassi fière de l'être, je voudrai voir ma ville natale à la hauteur des attentes.

J'ai intégré le domaine des génériques des films sitcom, télé film sur les chaînes 2M et Aloula Tv actuellement je suis devenu un acteur et je boss actuellement sur des projets télévisés inshallah vous allez les découvrir bientôt.

Un dernier mot pour vos fans ?

Un grand merci à tous ceux qui me suivent, qui nous m'encouragent, à tous les marocains, à votre aimable magazine destinée à toutes les générations, je suis fière de voir des jeunes de ma ville natale qui bouge pour que la citadelle ismaïlienne et ses natifs.

Propos recueillis, à Meknès (Maroc), par Zakaria Haddani pour Maghreb Canada Express

La Banque mondiale tire la sonnette d'alarme

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Afrique du Nord est considérée comme la deuxième zone la plus vulnérable aux risques climatiques à l'échelle mondiale. La banque Mondiale vient de publier au début de l'été 2011 une étude sur « l'adaptation au changement climatique et la résilience aux désastres naturels dans les villes côtières d'Afrique du Nord » présentée dans le cadre des programmes du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMI).

Rédigée sous la direction de l'urbaniste Anthony Bigio, auteur collaborateur du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'étude réalisée par la Banque Mondiale sur « l'adaptation au changement climatique et la résilience aux désastres naturels dans les villes côtières d'Afrique du Nord » vient d'être présentée au CMI. (...)

La région Mena (Afrique du nord et Moyen-Orient) souffre d'une augmentation du nombre de désastres naturels. La moyenne annuelle de trois catastrophes dans les années 1980 a atteint le chiffre de quinze en 2006. Sur les 276 désastres naturels recensés depuis vingt cinq ans dans la région, 120 ont eu lieu pendant les derniers cinq ans.

L'étude porte sur trois villes, Alexandrie, Casablanca et Tunis, et sur la vallée de Bouregreg au Maroc, située en bordure de Rabat. Cet oued inhabité fait l'objet d'un vaste projet de développement urbain. Les rédacteurs du document ont dressé un tableau de la situation de ces quatre sites à l'état actuel et à l'horizon 2030, analysant leur degré d'exposition aux désastres naturels, aux phénomènes climatiques extrêmes et à l'influence des changements climatiques sur ces derniers. Ces deux années de travail permettent aujourd'hui d'évaluer les risques et les coûts des pertes potentielles, d'envisager les réformes à mettre en place et les investissements à réaliser pour permettre aux villes de protéger leurs populations.

Faire appliquer les règles

« Notre travail débouche sur l'importance de nouvelles règles d'urbanisme » souligne Anthony Bigio. « qui devront être appliquées pour que la croissance urbaine à venir prenne en compte ces risques. Les Etats doivent maîtriser leur espace urbain et punir les abus. D'autres leviers, comme la construction d'infrastructures de transports, permettent également de détourner l'urbanisation d'une zone dangereuse et l'orienter vers des zones sûres. Ils sont particulièrement efficaces pour des villes très étalées comme Tunis, Casablanca ou Alexandrie. Les décisions finales reviennent aux gouvernements. L'étude consigne aussi notre perplexité sur certaines opérations où visiblement des intérêts privés l'emportent sur l'intérêt public. Les grands projets de Tunis constituent de bons exemples. Ils avaient été décidés souvent par le palais présidentiel, après accord avec des promoteurs internationaux, sans tenir compte de l'avis des urbanistes locaux. Fort heureusement, la donne a changé et va peut-être permettre de réviser ces projets. Je pense en particulier aux dossiers localisés au nord de la ville ou près du lac sud. Ces zones souffrent d'un fort risque de submersion marine et se prêtent mal à d'importantes opérations immobilières. »

La situation de Tunis se duplique un peu partout au sud de la Méditerranée en raison d'une très forte pression immobilière.

Quand elles existent, les règles d'urbanisme restent souvent lettre morte. En 2010, les villes côtières de la région accueillait une population d'environ 60 millions d'habitants. Elle dépassera probablement 100 millions en 2030, exposant ainsi aux risques de plus en plus d'habitants et d'activités économiques. Alexandrie, Casablanca et Tunis, dont les populations totalisaient environ 10 millions d'habitants en 2010, abriteront 15 millions de résidents en 2030.

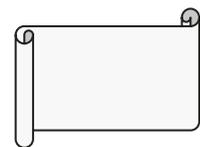
+ 20 cm en 2030

Les auteurs de l'étude tablent sur une élévation du niveau de la mer liée au changement climatique de 20 cm à l'horizon 2030, avec des épisodes orageux beaucoup plus violents. Tunis, sans doute la ville la plus exposée, va voir les risques d'instabilité des sols et de submersions marines passer de moyens à élevés, ceux d'inondations et d'érosion côtière d'élevés à très élevés. Casablanca est principalement concernée par l'érosion côtière et les inondations, Alexandrie par la submersion marine, la pénurie d'eau et l'érosion côtière. Les clignotants vont passer à l'orange ou au rouge dans la vallée du Bouregreg en matière de submersion marine et d'inondations.

Au total, entre 2010 et 2030, chacune des trois villes sera exposée à des pertes potentielles d'un coût largement supérieur à un 1 mrd \$ alors que le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg au Maroc mettra en danger ses habitants, si les risques identifiés ne sont pas pris en compte. Plus grave, toutes les données scientifiques prévoient une augmentation significative des conséquences du changement climatique pour 2050 et au-delà. La situation ne fera donc qu'empirer. (...)

La réduction des risques passe par trois types d'actions à mettre en œuvre simultanément. Pour commencer, prendre en compte l'évolution de la situation climatique dans les plans d'urbanisme. Deuxièmement, améliorer l'information du public, les systèmes d'alerte rapide et de communications, et le fonctionnement des institutions responsables. Enfin, réaliser des infrastructures urbaines de protection et de drainage. Les deux premières séries de mesures s'avèrent les plus efficaces et les moins gourmandes en investissements. En revanche les dernières supposent des enveloppes budgétaires souvent très lourdes. Leurs coûts peuvent même s'avérer plus élevés que ceux des dommages qu'elles permettent d'éviter. « Cependant, ces mesures peuvent pourtant se justifier, par exemple, en termes de la valeur du patrimoine situé dans les zones concernées » précise l'étude. (...)

Source: <http://arabworld.worldbank.org>



Mohammed Brihmi nommé juge de Paix

Le gouvernement de l'Ontario a nommé le Canadao-Marocain Mohammed Brihmi Juge de paix. Et le Juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario l'a assigné à la cour régionale de Toronto dès le 28 juillet dernier.

Le juge de Paix, Mohammed Brihmi



Contacté par la MAP, le Premier magistrat d'origine marocaine au Canada s'est dit "honoré, comblé et heureux d'avoir obtenu cette distinction" que "je dédie à nos enfants et aux membres de notre communauté marocaine".

Le juge de paix Mohammed Brihmi a exercé pendant plus de 25 ans dans la fonction publique, œuvrant auprès des communautés francophones établies à l'étranger comme dans la province anglophone canadienne de l'Ontario.

Il a aussi enseigné dans les secteurs des sciences sociales, du développement des ressources humaines, de la gestion de projets et de la planification stratégique, en se consacrant aux problèmes affectant les communautés francophones, ainsi que les immigrants et les réfugiés.

M. Brihmi a siégé au sein de plusieurs conseils et comités, comme le conseil d'administration de la "Toronto Foundation for Student Success", exerçant dernièrement le rôle d'arbitre pour l'Investigation, Complaints and Reports Committee du Royal College of Dental Surgeons of Ontario.

Outre son action auprès des commu-

nautés francophones, le juge de paix Brihmi a également œuvré bénévolement au sein d'organismes desservant notamment les nouveaux arrivants des communautés marocaines et musulmanes-arabes, ainsi que les communautés ethniques.

Source : MAP

Rôle des juges de paix en Ontario

Un juge de paix de l'Ontario est un fonctionnaire judiciaire nommé conformément à la Loi sur les juges de paix, L.R.O. 1990, ch. J.4. La Loi confère aux juges de paix la compétence judiciaire dans tout l'Ontario, elle établit le cadre dans lequel ils sont nommés et doivent remplir leurs fonctions, et fixe les conditions dans lesquelles ils doivent s'acquitter de leurs responsabilités. À l'heure actuelle, l'Ontario compte plus de 335 juges de paix qui sont affectés à l'exercice de la charge judiciaire. La Cour de justice de l'Ontario, l'un des deux tribunaux de première instance de la province, est formée de juges de cours provinciales et de juges de paix.

Les pouvoirs et fonctions d'un juge de paix sont énoncés dans les textes de loi

et la jurisprudence. Deux des lois de l'Ontario les plus importantes habilitant les juges de paix sont le Code criminel et la Loi sur les infractions provinciales; toutefois de nombreux autres lois et règlements fédéraux et provinciaux reconnaissent l'autorité légale et/ou la compétence des juges de paix. Leurs deux principaux domaines de compétence sont le droit criminel et le droit réglementaire (infractions provinciales).

En matière de droit criminel, les juges de paix président la quasi-totalité des audiences de mise en liberté provisoire par voie judiciaire (cautionnement) qui se déroulent dans la province, et la plupart des audiences de renvoi en détention provisoire. Ils président aussi d'autres audiences criminelles. Ils reçoivent les dénonciations (le document qui commence une procédure pénale), confirment ou envisagent la délivrance d'un acte de procédure, soit par assignation ou par mandat, et ils sont chargés de recevoir et d'envisager le refus ou la délivrance de mandats de perquisition et autres affaires du processus pénal.

Les juges de paix ont compétence sur la majorité des infractions aux lois provinciales et poursuites en droit municipal. Comme pour les poursuites criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations, et les demandes de mandats, envisagent d'autoriser la délivrance de l'acte de procédure et président les audiences et les procès.

Une fois nommés, les juges de paix doivent cesser tout autre emploi et s'abstenir de toute activité politique. La Loi sur les juges de paix stipule que les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix.

Les juges de paix de l'Ontario doivent prendre leur retraite à l'âge de 65 ans. Cependant, ils peuvent, avec l'approbation annuelle du juge en chef de l'Ontario, continuer d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'âge de 75 ans.

Source:

<http://www.ontariocourts.on.ca/jpac/fr>

Me Es Saber nommé directeur exécutif de "Taekwondo Québec"



À la mi-avril 2011, Taekwondo Québec a procédé à l'affichage de poste pour engager un nouveau directeur exécutif.

Un comité de sélection formé de trois membres du conseil d'administration a procédé selon les étapes suivantes :

1. Affichage sur le site internet de la Fédération, sur le site Emploi Québec, diffusion auprès des autres organismes sportifs;
2. Examens des curriculums et sélection de candidats en fonction des exigences du poste et des critères recherchés;
3. Entrevues individuelles et test écrit;
4. Sélection d'un ou d'une candidate;
5. Recommandation au conseil d'administration.

Par la suite, le conseil d'administration a pris connaissance de la recommandation du comité et l'a approuvée, procédant à l'engagement de M. Abdel Ilah Es Sabbar.

La candidature de M. Es Sabbar a été retenue d'abord et avant tout à cause de la formation académique de ce dernier et de son expérience de gestionnaire :

* Maîtrise en administration publique (M.A.P), Spécialité, gestion des ressources humaines, École nationale d'administration publique (ÉNAP), Montréal;

* Baccalauréat d'études universitaires en marketing, École Supérieure Internationale de Gestion, Rabat, Maroc;

* Directeur de développement des affaires, bureau d'avocats;

* Agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, Ville de Montréal.

De plus, la connaissance et l'expertise de M. Es Sabbar en taekwondo ont été considérées comme un atout :

* Ceinture noire, 6ème Dan;

* PNCE 4;

* Expérience en tant qu'entraîneur et président d'un club;

* Etc.

" Nous sommes convaincus que les qualités personnelles de M. Es Sabbar (rigueur, habileté à travailler en équipe, engagement,...), que nous avons eu la chance d'apprécier lors de nos collaborations antérieures, en feront un directeur apprécié des membres" a tenu de souligner le président de Fédération Québécoise de Taekwondo.

M. Es Sabbar intégrera ses fonctions progressivement au début du mois d'août 2011. Il se joindra à la secrétaire, Mme Diane Insonere, qui assure une présence du lundi au vendredi aux bureaux de la Fédération.

Source : Jean Faucher, président

Info@taekwondo-quebec.ca

Il est à souligner que Me Abdel Ilah Es Sabbar a passé avec succès sa ceinture noire 6ème Dan le 11 juin 2011 au Cégep Rosemont à Montréal.

Le même jour, 5 ceintures noires ont été discernées à des disciples de Me Es Sabbar, soit la 2ème promotion ceinture noire de l'école des champions qu'il dirige.

Le comité a été composé du Grand Maître Chong Lee, 9ème Dan, fondateur de Taekwondo au Canada, du Maître Tony Achkouty, arbitre international, 7ème Dan et du Maître Guy Labatt, arbitre international, 7ème Dan.

Maroc : Crash du C 130 de l'armée de l'Air

Maghreb ...

L'avion C-130 des Forces Royales Air (FRA) s'est écrasé contre une montagne le 26 juillet dernier à 09h00 à 10 km près de Guelmim, à 830 km au sud de Rabat.

Selon le dernier communiqué des FAR, l'appareil s'est écrasé en raison du brouillard et de mauvaises conditions météorologiques. L'accident qui a coûté la vie aux 80 personnes à bord.

Cet accident aérien est le plus meurtrier de l'histoire du Maroc depuis le 22 décembre 1973, en ce jour le vol Royal Air Maroc effectué par un avion affrété à la compagnie belge Sobelair reliant Paris à Casablanca via Tanger s'écrase contre la montagne Mellaline au Maroc. La Caravelle approchait de Tanger lorsque le mauvais temps contraignit les pilotes à rallonger leur approche, ils entament alors un virage sans respecter les limites d'altitude. L'accident fait 106 victimes.

Le 12 Septembre 1961, le vol 2005 Paris-Orly/Rabat a fait 77 victimes dont 71 passagers et 6 membres d'équipages. L'avion était une Caravelle III SE-210 immatriculée F-BJTB et quasi neuf : sorti d'usine la même année, à peine 688 heures de vol. La cause du crash n'a pas été formellement établie et est probablement plurifactorielle: sous-équipement de l'aéroport de Rabat-Salé à l'époque, topologie des lieux, conditions météorologiques, altimètre dont la lecture était assez délicate et qui pouvait facilement conduire à des valeurs erronées.



Le sol marocain a connu d'autres crash tragiques:

- Le 18 mai 1958 : le vol SABENA DC-7C en provenance de Bruxelles, transportant 65 personnes, s'écrase à Casablanca où il procédait à un atterrissage d'urgence. L'écrasement fit 61 victimes.
- Le 12 juillet 1961 : le vol CSA Czech Airlines s'écrase près de Casablanca à cause des mauvaises conditions météo. L'Illiouchine 18V était neuf et ne comptait que 200 heures de vol. Le crash fait 72 victimes.
- Le 31 mars 1965 : le vol Iberia s'écrase près de Tanger au Maroc lors de son approche, faisant 50 morts parmi

les 53 personnes à bord.

- Le 1er avril 1970 : le vol Royal Air Maroc Agadir - Casablanca s'écrase lors de son approche, le fuselage de la Caravelle III se casse en deux permettant à 21 survivants de s'enfuir de l'avion en feu. L'accident fait néanmoins 61 victimes.

- Le 21 août 1994 : dans la localité de Tizounine, crash d'un ATR-42 de la compagnie Royal Air Maroc faisant 44 morts. L'hypothèse d'un suicide du pilote n'est pas écartée, bien que contestée par le syndicat des pilotes marocains.

Source: Aeronautique.ma

Algérie: Crash d'un MIG-29 non loin d'Oran

Un avion de chasse de l'armée algérienne de type MIG 29 s'est écrasé jeudi vers 11H50 GMT, non loin de la ville d'Oran, "en raison d'un problème technique", a-t-on indiqué de source officielle.

Le pilote s'est éjecté de l'appareil et a été "récupéré sain et sauf" par

des équipes de secours, souligne la même source, ajoutant qu'une enquête a été ouverte pour déterminer les causes exactes de cet accident.

La même source n'a fourni aucune autre précision sur les circonstances du crash.

En outre, le quotidien algérien "El

Khabar" rapporte dans son édition de ce vendredi que l'avion, qui a pris feu en plein vol, a explosé avant d'atteindre le sol. Les éléments de la protection civile ont mis du retard à arriver sur le lieu du crash, en raison du relief accidenté, selon la publication.

Source: www.aeronautique.ma

Libye : Un Marocain accuse l'OTAN d'avoir tué sa fille

Maghreb ..

Le père d'une Marocaine tuée en Libye le 20 juin dans un bombardement des forces de l'OTAN a décidé de porter l'affaire devant la justice belge. Il se joint ainsi à une plainte de la famille d'un conseiller de Kadhafi, dont le domicile a été visé par un raid qui aurait fait une quinzaine de morts.

Le 20 juin dernier, les forces de l'OTAN bombardent une résidence située à 70 km à l'ouest de Tripoli. Une résidence qui appartient à Khouildi Hemidi, conseiller historique du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi. Selon le gouvernement libyen, le raid a fait une quinzaine de victimes civiles. Parmi elles, Aïcha Chlih, une citoyenne marocaine qui y travaillait comme « dame de maison ».

Le fils du conseiller de Kadhafi, Khaled

Hemidi, qui a perdu ses trois enfants ainsi que son épouse lors de cette attaque des forces de l'alliance, a déposé une plainte à Bruxelles contre l'OTAN. Il souhaite obtenir réparation du dommage moral (la perte de ses proches) et matériel (la destruction de la maison) subi lors de cette action ciblée. Pour se défendre, le fils du dignitaire libyen s'est attaché les services de deux avocats, un Français et une Belge.

C'est cette dernière, Me Ghislain Dubois, qui vient de faire savoir que le père de la défunte Aïcha Chlih, a décidé lui aussi de se joindre à la plainte déposée par la famille libyenne. «Je viens d'être mandaté par un citoyen marocain, Abdellatif Chlih, qui vit au Maroc et qui a perdu sa fille Aïcha». Le père éploré «va donc se joindre à l'action initiale que mène M.

Hemidi, au nom de sa fille défunte, en dommages et intérêts», a ajouté l'avocate.

Les plaignants accusent l'OTAN de « crimes de guerre ». Leur action vise essentiellement le secrétaire général de cette organisation militaire, Anders Fogh Rasmussen, et le général canadien général Charles Bouchard, qui commande l'opération « Unified Protector » depuis le QG de l'Otan installé à Naples (sud de l'Italie). Rasmussen avait déclaré au lendemain de cette attaque que l'Otan allait « poursuivre sa mission parce que si nous arrêtons, d'innombrables civils pourraient perdre la vie ».

Source: Yabiladi.com

Retrouvez la Joie de Vivre !

Nous vous aiderons à :

- ◆ Balancer votre budget
- ◆ Mettre fin au harcèlement
- ◆ Réduire vos paiements mensuels
- ◆ Conserver vos biens dans bien des cas !



N'attendez plus. Agissez ! Appelez-nous au : 514-282-9999

SL

Sam Lévy & Associés Inc. Syndics de Faillite

276, rue Saint-Jacques, Suite 815, Montréal, Québec H2Y 1N3

Téléphone: 514-282-9999 Télécopieur: 514-282-6607



Plus de 30 ans à votre service. Merci!

Prix imbattables vers:
Casablanca, Alger, Oran,
Tunis, Beyrouth, Abidjan,
Dakar, Nouakchott, Libreville.

Assurance de vol et de transport public offerte gratuitement à tous nos clients. Valeur de 100.000 \$

1118, Ste-Catherine O. Bureau 505 (Métro Peel)
Téléphone: (514) 878-9547
Sans frais: 1-877-353-6888



Recherches et paiements en ligne en toute sécurité
Europe, Afrique, Moyen Orient, Asie, Canada,
États-Unis, Amérique du Sud

Nos spécialités à tarif très réduits vers:
Les Caraïbes, le Sud, l'Asie, les Caraïbes, croisières

www.clicvoyages.ca



1400, Sauvé Ouest, suite 245, Montréal (Qc) H4N 1C5

Toutes destinations. Réservations garanties.
Services de voyages. Services touristiques.

Meilleurs tarifs pour le Maroc, l'Algérie,
la Tunisie et le Moyen Orient.

اختصاصي في أسفار
العمرة والحج

TOUTES SORTES DE VISAS
POUR L'ARABIE SAOUDITE

Tél.: (514) 332-0137 ou 1-877-323-4616
Fax: (514) 332-8299
info@safatravel.com <http://www.safatravel.com>

VOUS AVEZ
LA MARCHANDISE ?

NOUS AVONS
VOS CLIENTS !

LE GRAND IMPACT DE LA PUB SUR MAGAZINE

En couleurs à partir de seulement
69\$

En Noir et Blanc à partir de seulement
49\$

Des rabais sont accordés sous certaines conditions

Pour plus d'infos
514-576-9067




Abdelghani HAKAKAT
Agent immobilier affilié

Gruppe Sutton - sur file inc.
Courtier immobilier agréé
38 Place du Commerce
10e Que. S. 100 116
Téléphone: (514) 769-7010
Cellulaire: (514) 576-1210
Télécopieur: (514) 769-7000



Service professionnel, courtois et ponctuel. Service trilingue
Bienvenue à tous. Vous servir est un plaisir !

Vente, achat, location
Immeuble a revenu
Residentiel et commercial
Nous payons les frais du notaire !




Negafa Halima
Pour vos mariages maghrébins
Notre savoir faire à votre portée

Haute Couture Marocaine

- Caftan
- Takchita
- Bijoux
- Ammâria
- Henné (Tatouage)
- Chaise pour mariés (Décoration)

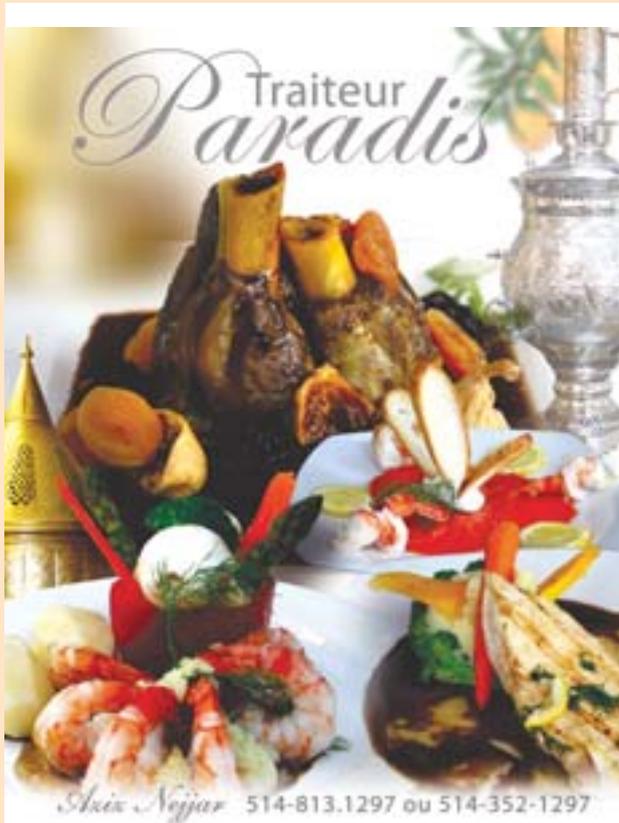
Tél.: 514-255-5770
Cel.: 514-691-5770

ÉCOLE DES CHAMPIONS OLYMPIQUES DE
TAEKWONDO



Tél: 514-721-8173
E-Mail: info@taekwondosabbir.com
Collège de Rosemont, 4400, Ste. Avenue, Montréal, H1X 2S9, Québec, Canada
WWW.ECOLEDESCHAMPIONSOLYMPIQUES.COM

Les bonnes Adresses



Traiteur
Paradis

Stix Nijjar 514-813.1297 ou 514-352-1297



Transitaire International
International Freight Forwarder

Transport International-Import-Export

Khalid Bouchbika

Groupage
Maritime, aérien et routier

5809, boul. Gouin ouest, suite 103
Montréal (Québec) H4J 1E3

Tél. : 514 331-0326 • Téléc. : 1 866-343-3938 • Cell. : 514 655-5613
continental.tr@gmail.com • www.continental-fret.com



RBC Banque Royale®



Aniss Alkamari
Conseiller en prêts hypothécaires mobile
Banque Royale du Canada

aniss.alkamari@rbc.com
hypothèque.rbc.com/aniss.alkamari

Tél. : 514-996-2146
Fax : 514-495-5960



Nous offrons aussi des
Tours en Autocar !

Québec 1 journée 29 \$
Départ 10 Septembre 2011

Toronto, 1000 îles et Chutes du Niagara 2jours. A partir de 70 \$
Départ 3Sept (fête du travail) et 8Octobre (Thanksgiving)

Toronto, 1000-îles, Chutes du Niagara et Casa Loma
3 jours - A partir de 110\$
Départ 20 août 2011

Ville de New York, 3 Jours A partir de 90\$
Départ: 03 Septembre 2011 (fête du travail),
08 Octobre 2011 (Thanksgiving),
10 Nov (Black Friday - Big sales, Christmas)

Contactez-nous pour plus d' information !

1118, Ste-Catherine O. Bureau 505 (Métro Peel)
Téléphone: (514) 878-9547
Sans frais: 1-877-353-6888

Soyez adéquatement informé sur vos droits et vos obligations



Cabinet Fraj
AVOCATE

Services personnalisés
Conseils juridiques
Procédures judiciaires
Mise en demeure
Mandats d'aide juridique acceptés
Rédaction de contrats et conventions

PRIX ABORDABLES

Fatima Fraj LL.B., Avocate 514 270-4242
Courriel : info@fatimafraj.com Métro Jean-Talon
7121, rue Saint-Denis, suite 410 A, Montréal (Qc) H2S 2S5

www.fatimafraj.com

MRE et prochaines législatives: Urgence d'une formule démocratique

Point de vue ...

La constitution adoptée à une écrasante majorité par le peuple marocain le 1er juillet 2011, ouvre une ère institutionnelle et politique nouvelle au Maroc. Elle constitue une percée significative en matière de démocratisation du pays et une avancée indéniable dans le domaine de l'Etat de droit.



Par Abdelkrim BELGUENDOZ

Universitaire, chercheur en migrations

Ces progrès tangibles par rapport au texte de septembre 1996, se manifestent non seulement au plan général dans de nombreux domaines, mais également dans les développements particuliers, consacrés d'une part aux étrangers au Maroc, d'autre part aux citoyens marocains à l'étranger, dans le cadre d'une approche globale et intégrée de la problématique migratoire en termes de droits humains.

LES ETRANGERS AU MAROC

Commençons par les étrangers au Maroc. La nouvelle loi suprême du pays, leur reconnaît les libertés fondamentales que consacre le texte aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi. Il y a de ce point de vue égalité de traitement, conformément aux droits de l'Homme tels qu'ils sont perçus universellement. On aurait souhaité qu'il soit fait référence également aux droits économiques, sociaux et culturels qui sont les grands absents dans la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration

irrégulières, adoptée par le parlement en 2003.

A travers la nouvelle constitution, le Maroc prend aussi l'engagement de bannir et de combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque et de proscrire toute incitation au racisme, à la haine et à la violence.

Le nouveau texte consacre également le droit d'asile qui protège les étrangers qui craignent pour leur vie dans leurs pays respectifs. Ce droit fera l'objet d'une loi, attendue depuis bien longtemps, qui établira une procédure nationale de détermination du statut des réfugiés, permettant notamment d'avoir une carte de séjour et d'accéder au marché du travail, ainsi qu'aux services publics (éducation, santé, social) et privés.

De même, selon la constitution rénovée, les conditions d'extradition des étrangers sont définies par la loi, ce qui constitue une protection réelle et une garantie de l'application de la légalité.

Enfin, une autre avancée est enregistrée au niveau des droits politiques des étrangers résidant au Maroc qui peuvent désormais, selon l'article 30, participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application de conventions internationales ou de pratiques de réciprocité, comme c'est le cas déjà pour les Marocains en Belgique, aux Pays-Bas ou au Danemark, qui participent aux élections locales dans ces pays depuis bien longtemps.

LES CITOYENS MAROCAINS A L'ETRANGER

Là aussi, pour la première fois dans une constitution marocaine, la question de la protection des droits et des intérêts légitimes de la communauté marocaine à l'étranger, évaluée en 2011 à quelques cinq millions de personnes, est largement abordée dans quatre articles importants et complémentaires.

L'article 16 définit d'abord les émigrés marocains non pas comme les « Marocains du Monde », mais comme

des citoyennes et citoyens marocains résidant à l'étranger. L'Etat s'y engage à œuvrer à la protection de leurs droits et de leurs intérêts légitimes, conformément aux lois en vigueur dans les pays d'accueil et dans le respect de la législation internationale, régie notamment par la Convention internationale des Nations Unies pour la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, adoptée faut-il le préciser, par la plupart des pays du Sud dont le Maroc, mais non encore ratifiée par aucun pays d'accueil du Nord.

Dans ce même article, l'Etat marocain accorde toute son attention au maintien et au raffermissement des liens humains des citoyens marocains à l'étranger avec leur pays d'origine le Maroc, en particulier au plan culturel, qui constitue une très forte attente.

Par ailleurs, si la nouvelle constitution reconnaît désormais la bi-nationalité, en parlant des citoyens marocains à l'étranger qui peuvent être « aussi citoyens » dans leurs pays d'adoption, ouvrant ainsi la porte à la notion très importante de citoyens ici ET là-bas, elle n'insiste pas moins néanmoins sur la nécessité également de la « préservation de l'identité nationale » des citoyens marocains à l'étranger, barrant ainsi la route à toute idée d'abandon par l'Etat marocain de la nationalité marocaine par rapport à ses ressortissants bi-nationaux, comme le souhaiteraient certains milieux politiques dans les pays d'immigration.

Citoyenneté pleine et entière

La citoyenneté marocaine pleine et entière des Marocains résidant à l'étranger, est l'objet de l'article 17, à travers notamment la consécration du droit de vote et d'éligibilité.

Pour ce qui est du droit à l'éligibilité, les citoyens marocains à l'étranger peuvent se porter candidats aux élections au niveau des listes et des circonscriptions

À suivre : Page 19

MRE et prochaines législatives: Urgence d'une formule démocratique

Suite de la page 18

électorales locales, régionales et nationales.

Concernant la représentation de la communauté marocaine à l'étranger au parlement, celle-ci n'est pas prévue à la Chambre des Conseillers, tel que ceci ressort de l'article 63, fixant la composition de la Chambre des Représentants. Dans ce cadre, « les conditions et les modalités de l'exercice effectif du droit de vote et de candidature à partir des pays de résidence » sont déterminées par la loi, en l'occurrence ici le code électoral et la loi organique concernant la chambre des députés.

Renouant avec le discours royal du 6 novembre 2005, qui avait pris la décision de faire représenter la communauté marocaine à l'étranger à la Chambre des Représentants, à travers des circonscriptions électorales législatives de l'étranger, cet article 17 met ainsi fin à la polémique sur l'opportunité de la représentation des citoyens marocains à l'étranger à la Chambre des Représentants, à travers des opérations électorales organisées à partir des pays de résidence.

La démocratie participative

Dans le cadre du déploiement sur le terrain de la démocratie participative, relevons l'importance de l'article 18 de la nouvelle constitution, qui énonce l'engagement des pouvoirs publics à assurer la participation des citoyens marocains à l'étranger à toutes les instances consultatives culturelles, économiques ou sociales, et celles de bonne gouvernance déjà existantes de par la loi, ou créées par la nouvelle constitution. Celles-ci couvrent un spectre très large. Signalons notamment les organismes suivants :

- Conseil économique, social et environnemental ;
- Conseil consultatif de la famille et de l'enfance ;
- Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative ;
- Conseil national des droits de l'Homme ;
- L'autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimi-

nation ;

- Conseil de la concurrence ;
- Instance nationale de probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, créée en juillet 1990 par la loi 19/89.

Enfin, le Conseil de la communauté marocaine résidant à l'étranger, créé le 21 décembre 2007, est constitutionnalisé à travers l'article 163, en lui assignant notamment la mission « d'émettre des avis sur les orientations des politiques publiques permettant aux Marocains résidant à l'étranger le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine, de garantir leurs droits, de préserver leurs intérêts et de contribuer au développement humain et durable de leur pays d'origine et à son progrès ».

Il reste maintenant à concrétiser sur le terrain les dispositions généreuses consacrées par la nouvelle constitution en matière d'immigration étrangère au Maroc et de communauté marocaine à l'étranger. Ceci nécessite bien entendu du temps pour intégrer ces éléments dans de nouvelles politiques et à travers la mise à niveau du dispositif institutionnel. Cependant, pour des raisons de calendrier et du fait que certaines questions demeurent posées depuis bien longtemps, il y a urgence à s'en emparer tout de suite pour trouver la solution.

Une urgence

Il en est ainsi des modalités concrètes de l'exercice effectif par les citoyens marocains à l'étranger du droit de vote et d'éligibilité à partir des pays de résidence pour les toutes prochaines élections législatives.

La démarche dite « progressive » ou « graduelle » suivie par le gouvernement depuis le 16 juin 2006, se doit d'aller jusqu'au bout pour le tout prochain scrutin législatif. On ne peut se permettre d'attendre encore cinq autres années pour le faire. Pour contribuer à faire mûrir très vite la formule démocratique appropriée, le ministère de l'Intérieur qui gère le dossier électoral, se doit à notre sens, de

formuler des propositions concrètes aux acteurs politiques dans le cadre du projet de code électoral à soumettre aux partis politiques lors des concertations préalables.

Voilà pourquoi, il y a lieu tout d'abord de relever que l'adoption de la constitution avec la consécration du droit de vote et d'éligibilité à partir de la Chambre des Représentants, doit amener chacun à se soumettre aux dispositions de la nouvelle constitution.

On regrettera ensuite qu'en lieu et place, des poches de résistance font tout au contraire pour continuer à mettre en relief la soi-disante impossibilité technique et matérielle de réaliser ces élections à partir de l'extérieur. Les arguments invoqués ne tiennent nullement objectivement.

Il en est ainsi de la supposée interdiction des pays de séjour d'organiser ces élections sur leur territoire, alors que la toute dernière expérience référendaire apporte un démenti cinglant à ce genre d'assertion. Les mêmes milieux réfractaires à la participation électorale législative des citoyens marocains à l'étranger à partir de leurs pays de résidence invoquent à tort d'autres arguments inconsistants, tels le coût financier de l'opération, le parasitage de l'intégration dans les pays d'accueil, la double nationalité, les conflits inéluctables avec la double allégeance etc...

Bref, au lieu que les responsables de cette institution nationale consultative orientent leurs efforts sur l'éclosion de formules démocratiques pratiques (ce qu'ils n'ont pas fait depuis près de quatre ans), ils font tout au contraire pour que cette démarche constructive ne soit pas suivie, l'objectif étant de la retarder au moins pour cinq ans supplémentaires...

Concernant la représentation parlementaire des citoyens marocains à l'étranger, dès les prochaines législatives, à partir des pays de résidence, il serait hautement souhaitable qu'un arbitrage royal ait lieu.

../.

La RAM en pleine zone de turbulence

Alors que Driss Benhima, avertit que l'État n'a plus que deux choix, face à une RAM qui touche le fond : « Soit la compagnie se réajuste, et l'État l'aide pour cela et dans dix ans le Maroc pourrait avoir la première compagnie africaine, soit elle est laissée dans la situation actuelle et dans ce cas, l'issue fatale et inéluctable est bien plus proche qu'on ne le pense », un lecteur y va avec sa propre analyse :



Royal Air Maroc réagit aux perturbations enregistrées sur ses lignes

Depuis le démarrage de la saison été 2011, la RAM a mis en place les moyens logistiques nécessaires et renforcé ses équipes dans les escales afin d'éviter une dégradation des paramètres de qualité de service durant cette période de forte activité, indique un communiqué de la compagnie.

Dans les escales étrangères, la compagnie a sensibilisé ses organismes d'assistance pour le déploiement des moyens logistiques nécessaires à la qualité de l'assistance apportée aux clients. Lors de la nuit du vendredi 1er juillet 2011, et suite à des aléas d'exploitation enregistrés à l'aéroport Mohammed V, des vols ont été retardés jusqu'à la mise à disposition d'appareils pour les opérer, ajoute le texte.

Les services de la RAM à l'escale ont assisté les passagers dont les vols ont été retardés et leur ont proposé une prise en charge en attendant une nouvelle programmation de leur vol, précise-t-on. Quelques passagers concernés ont bloqué l'enregistrement de vols entraînant ainsi une perturbation de l'activité de la compagnie et engendrant des retards sur plusieurs vols, selon le communiqué.

Les équipes de la compagnie dans les différentes fonctions d'exploitation restent mobilisées ce week-end pour restaurer au plus vite la ponctualité des vols et assister les passagers. La RAM invite sa clientèle à s'informer auprès du call center de la compagnie au numéro: 08 9000 0800.

La RAM, tout comme Air Canada, Japan Airways, Air France et beaucoup d'autres avant elles ont fini par aboutir à cette phase de la restructuration et cela parce que ces compagnies ont oublié de faire le nécessaire pour demeurer en affaires ; Elles ont souvent omis de faire ce qu'elles ont promis de faire. Le cas de la RAM est flagrant.

Dans sa déclaration de mission, la compagnie aérienne promet trois choses, en ces termes : Depuis 1957, Royal Air Maroc assure le transport de passagers et du fret, en permanence guidée par une exigence de qualité, de sécurité et de satisfaction des ses clients.

Cependant il semblerait que la RAM a manqué à son exigence de qualité et à la satisfaction de ses clients. En fait, on a l'impression que la haute direction n'écoutait tout simplement pas ses clients. Il semble, vu le nombre de doléances présentées aux membres du personnel naviguant et qui restent sans réponse, que celles-ci sont jetées à la poubelle, soit par ce même personnel, soit par les destinataires au sein de la compagnie.

Sous la nouvelle rapportée par Magharibia.com, une inconnue au pseudo de Soraya, écrit (texte intégral. Tel qu'il apparaît dans le site de la Magharibia.com) :

" Les marocains qui travaillent à l'étranger font des kms pour voyager dans les avions de la RAM. Tous les

Marocains préfèrent voyager avec la compagnie de leur pays. Les problèmes de la RAM n'ont rien à voir avec la concurrence des compagnies Low-cost. Les services qu'offre la RAM à ses clients est en dessous de zéro. La compagnie n'a jamais cherché de rendre de meilleurs ses services, aussi je doute que la compagnie aie la comptabilité en ordre...! Après tout c'est une compagnie de l'état..."

Et voilà... Tout est dit !

Et la RAM, de se péter les bretelles avec un Prix comme ce lui reçu en novembre 2006 : "Royal Air Maroc reçoit le prix de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)". (En arabe on dit le myope au pays des aveugles.).

La restructuration n'est pas seulement un apport financier

En termes simples une compagnie qui se retrouve dans de tels draps n'a tout simplement pas vu venir. Et pourquoi, on a oublié de voir? C'est parce qu'on regardait ailleurs! On a oublié, entre autre, le client, ce chialeur! Prêt à rouspéter pour tout et pour rien, devenu allergique, à Ma Bkach, Ma kaïch, Ma andhoumch. La situation est devenue tellement lourde à porter que les membres du personnel se distancent de la RAM dans leurs réponses aux clients.

Ce qu'il faut, à mon humble avis, c'est en effet, sortir du bourbier, puis se concentrer sur l'essentiel, revenir au credo : une exigence de qualité, de sécurité et de

À suivre Page 21...

Suite de la Page 20

satisfaction de la clientèle .Ce dernier concept nécessite un changement de mentalité. La compagnie a été créée alors que le citoyen marocain était sujet et tous les services qui lui étaient rendus étaient des privilèges. Nous n'avions que HAM DOU LIIAH, nous avons un transport!

Depuis, le sujet est devenu citoyen et les privilèges sont devenus des droits. Et tout manquement aux services doit avoir une conséquence et à la longue on déserte sans crier gare!

On oublie !

Le leitmotiv d'une compagnie aérienne, doit selon moi, être de transporter les passagers du point A au point B, dans les meilleures conditions de sécurité, de ponctualité, d'assiduité. À un prox concurrentiel et l'inciter à renouveler la bonne expérience. N'est-il pas drôle d'entendre le speaker à la fin d'un mauvais voyage répéter qu'il sera heureux de nous revoir? Et nous, le serions aussi?

Une anecdote : imaginez que vous vous rendez chez McDonald pour déguster un Big Mac. On vous sert un le Big Mac, mais sans les boulettes de viande. Ma Bkach, il n'y en a plus! Dommage! Mais on vous facture le plein prix.

Il n'est pas rare sur les avions de la RAM, qu'il n'y a plus d'oreiller, de couverture, les écouteurs sont brisés, l'im-

age de la télé est comme une vis-sans-fin et Hmad Allah, tu as au moins un transport!

Je suis sûr que la direction de la RAM n'a jamais voyagé dans de telles conditions.

Alors rappelez-vous, si au tournant la compagnie arrive à se relever : Le client est votre raison de travailler! Ne vous cachez plus!

Pour cela la clef (le client) : mobilisez votre personnel (vision client), formulez un plan d'action (qui vise la satisfaction du client) et appliquez-le.

Qu'en est-il de la vision de la compagnie ?

Revenir à l' "essentiel" : développer une vision claire, soutenue par des orientations aspirantes et des priorités conséquentes - Qui en découlent et qui enrichissent les parties prenantes dans l'organisation (stakeholder) :

Trois axes :

- " exigence de qualité;
- " exigence de sécurité;
- " exigence de satisfaction de la clientèle.

Revue hebdomadaire des priorités

Le temps consacré à l'examen et au suivi des priorités est-il adéquat. Les responsables et les imputables sont connus et identifiés et surtout (BaBa), les membres des équipes sont au



courant!

Pratiquez la réciprocité

Agir en coach, amener vos collaborateurs à développer le muscle gris. Et stimuler la rétroaction (le feedback) en évitant ceux et celles les moins sincères. Ceux qui disent que tout est beau dans le meilleur des mondes. Combien de fois vous a-t-on dit que des clients sont insatisfaits? Croyez-moi, il n'y a pas un jour qui passe sans qu'il y ait plainte. Fondée ou pas, importante ou pas, mais il y en a. Pour arrêter ici; voici pour la méditation un dicton anglais : NO ONE CAN DO EVERYTHING, BUT EVERY ONE CAN DO SOME THING.

Signé : Un lecteur frustré par le service de la compagnie nationale Royal Air Maroc.

LE MAROC REÇOIT SES PREMIERS AVIONS DE COMBAT F16

Les quatre premiers F-16 Block 52, des 24 avions commandés à Lockheed Martin, ont quitté le tramway de Fort Worth au Texas. Lockheed Martin a annoncé dans un communiqué de presse que les quatre avions se dirigent vers le Maroc. Le communiqué ajoute qu'une cérémonie d'arrivée aura lieu au Maroc au cours de cette semaine.

A cette occasion, un point de presse sera organisé par l'ambassade des Etats-unis au Maroc avec le Général Margaret Woodward, commandant

du 17th Air Force et du U.S. Air Forces Africa. Elle se prêtera aux cotés de l'Ambassadeur des USA au Maroc, Samuel Kaplan à répondre à toutes les questions concernant la

livraison des F-16 aux Forces Armées Royales. La cérémonie se tiendra à Marrakech ce jeudi 04 Aout 2011.

Source: aeronautique.ma

Les CME ont voté. Et maintenant ?

Les Citoyens Marocains de l'Étranger (CME) ont participé (les 1er, 2 et 3 juillet) au vote référendaire et cette participation est admirable par sa discipline, sa signification, ses messages et son résultat (96,05 % des votes exprimés dans différentes régions du monde sont favorables au OUI) (1).

Comment aurait-il pu en être autrement n'en déplaise à tous ceux qui se sont acharnés à accréditer l'idée ô combien absurde et vicieuse de l'indifférence des CME à l'égard de la chose politique nationale. La preuve, s'il en fallait une, de l'irrévocable attachement des CME à leur pays et à leurs droits civiques est ainsi brillamment délivrée.

Et maintenant ?

La nouvelle Constitution marocaine n'est pas seulement une avancée importante de l'État marocain sur la voie de la rationalité de l'exercice du pouvoir, de sa conception, de sa répartition et de son contrôle. Elle se veut aussi un projet de société qui institutionnalise la diversité linguistique, culturelle et territoriale, qui affirme des valeurs humaines et humanitaires fortes (parité, égalité, justice, liberté d'expression, droits des migrants...). Plus encore, et c'est aussi fondamental que le reste en cette période de tension extrême ("printemps arabe"), cette Constitution a fait naître à l'intérieur comme à l'extérieur du Maroc, de la confiance et beaucoup d'espoir - l'espoir d'un État démocratique et moderne.

Les CME, évincés depuis 1992 de l'enceinte parlementaire y ont trouvé à la fois une reconnaissance et des droits politiques et civiques avantageux. La nouvelle Constitution, confirme en effet (articles : 16, 17, 18 et 165) leur citoyenneté, réaffirme leur marocanité et consacre leur participation à des institutions nationales majeures. La perspective d'une représentation parlementaire plus conforme à leurs attentes est également évoquée (discours royal du 17 juin) ; elle consolide ces acquis.

Toutefois, une Constitution, quelle que soit son assise juridique, ses références philosophiques, éthiques et politiques et le génie de ses rédacteurs ou inspireurs ne vaut que par l'application qui en est faite. Le texte constitutionnel eut certes le mérite d'intégrer des principes fondamentaux tel que celui défendu par Montesquieu (et Locke) qui affirme que "Toute Société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution". C'est un avantage certain. Mais, une Constitution, aussi fidèle soit elle à cette philosophie des

lumières, qui resterait lettre morte n'est point une Constitution.

Tous les principes, les droits et les pouvoirs annoncés par la nouvelle Constitution, tous les conseils et les institutions constitutionnalisés n'ont, et n'auront en effet de valeur que si des dispositions claires et efficaces viennent leur donner vie et leur assurer la pérennité.

En règle générale, c'est la Loi organique qui constitue la clef de voûte de ces dispositions. Selon une définition classique, celle-ci a pour objet de compléter une Constitution - qui fixe les principes généraux - et préciser l'organisation des pouvoirs publics. La Loi organique se situe dans la hiérarchie des normes "en dessous de la Constitution mais au-dessus des lois ordinaires" (cas de la France). Selon cette même conception, "les lois organiques contribuent à la pérennité de la Constitution en déléguant au Parlement le pouvoir de préciser certaines dispositions constitutionnelles susceptibles de changer avec le temps".

Le Maroc a ses traditions politiques et ses propres règles normatives. Il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre de dispositions politiques et juridiques permettant de traduire dans les faits le dispositif constitutionnel, validé massivement le 1er juillet, est une condition indépassable. Elle constitue un nouveau et grand défi que l'actuel gouvernement doit impérativement relever, car la volonté de changement qui s'est exprimée lors du vote référendaire est telle qu'il serait regrettable de la décevoir.

Préserver les acquis de la Constitution

Le processus qui a conduit au vote référendaire du 1er juillet se caractérise par un certain nombre de caractères qui le distinguent à la fois des expériences nationales précédentes (notamment celle de 1996) et de celles identifiées dans d'autres régions du monde. L'approche, le contenu, la forme et le cadre retenus, pour mener ce processus et produire le texte, correspondent à ce qu'il convient d'appeler, "un modèle marocain". Ceci est en soit un acquis indéniable. Le temps où les constitutions nationales relevaient de la production exclusive de juristes et constitutionnalistes étrangers semble donc révolu.

Cette manière de voir et de faire - consultation, élaboration du texte et référendum - n'est pas, pour autant, exempte de tout reproche. Ceux qui la contestent et la dénoncent, regroupés au sein du Mouvement du 20 février, se sont attachés à mettre en avant le manque de transparence qui, à leurs yeux, a marqué ce même processus. Leurs slogans et leurs propositions, développés avant et après le 1er juillet, se sont focalisés en particulier sur des questions d'ordre politique et éthique (lutte contre la corruption et le cumul du pouvoir et de la fortune, pour la moralisation de la vie politique et une Constitution émanant d'une Assemblée Constituante). Cette contribution au débat est respectable. La démocratie se mesure aussi à l'aune du respect de l'opposition et des minorités politiques. La nouvelle Constitution ne consacre-t-elle pas dans son article 25 "les libertés de pensée, d'opinion et d'expression ..." ?

L'autre enseignement à retenir des débats et de la consultation référendaire est à lier au rôle qu'ont joué, tout le long de ce même processus, les partis politiques, les syndicats, les ONG et la société civile marocaine dans son ensemble. Ces forces sociales et politiques se sont montrées responsables et à la hauteur de l'événement. Leurs contributions écrites, leurs manifestations pacifiques, leur sens de la mesure (quid du plafond des revendications) ont révélé, au-delà des insuffisances constatées, une posture politique qui a permis au pays de ne pas s'engouffrer dans des voies incertaines et risquées ; telle la voie de l'Assemblée Constituante.

Seulement, ce rôle citoyen et responsable ne doit pas s'arrêter au 1er juillet. Car, il incombe à toutes ces forces nationales de relever un autre défi aussi décisif, celui de la traduction du dispositif constitutionnel dans les faits et sa vivification avec tout ce que cela suppose de rigueur, de transparence et d'efficacité.

Les CME, dont la contribution à l'essor économique et au développement humain du pays reste conséquente et constante (+

À suivre : Page 23

Les CME ont voté. Et maintenant ?

Suite de la page 22

de 54 milliards de dirhams en 2010) ont un rôle à jouer et une place de premier ordre à prendre dans cette nouvelle étape ; de l'après 1er juillet 2011. Les compétences et les expériences acquises au contact des différentes sociétés étrangères - occidentales et Anglo-saxonnes en particulier - sont autant d'atouts les qualifiant pour jouer un rôle moteur, de " fer de lance ", pour que l'esprit de la nouvelle Constitution prévale et pour que les principes et les droits énoncés puissent voir le jour dans le respect des normes et dans les délais les plus courts.

Le grand tournant

La consultation référendaire eut également le grand mérite de révéler une donnée essentielle en rapport étroit avec la question de l'exercice des droits civiques par les quatre millions et plus de CME : la possibilité matérielle d'organiser des élections libres à l'étranger et de les réussir.

Les moyens techniques et humains déployés par les Ministères concernés, la mobilisation des services et personnels consulaires, la disponibilité des autorités locales, le climat de convivialité qui a régné pendant les 3 jours du vote, le bon déroulement de la consultation référendaire à travers le monde (526 bureaux), la conduite irréprochable des CME à cette occasion, sont autant d'éléments probants et irréfutables qui plaident pour cette thèse.

Ces éléments marquent à l'évidence un vrai tournant dans l'histoire politique et institutionnelle de la " diaspora marocaine ".

Cette histoire est riche en rebondissements, en déceptions (juin 2006) et en espérances (novembre 2005). Elle a marqué ce 1er juillet 2011 un véritable pas en avant et tout semble désormais possible (exercice de la citoyenneté et présence honorable au Parlement).

L'expérience parlementaire de 1984/92, qui représente un épisode particulier et douloureux dans cette histoire, reste certes présente chez certains milieux peu enclins à rendre justice aux CME surtout pour préserver leurs propres intérêts. Mais aujourd'hui, et à la lumière de cette avancée constitutionnelle, il serait inadmissible de continuer à s'en servir comme alibi pour saborder les initiatives se donnant pour but de leur assurer une représentation institutionnelle et

parlementaire digne, pleine et entière.

Même la psychose de la bi-nationalité, agitée depuis des années comme un torchant rouge, n'a pas tenu le choc de la consultation référendaire. Elle s'est dissipée comme par miracle. Les pays d'accueil ont, à cette occasion, préféré jouer le jeu (neutralité, mise à disposition de bureaux de vote) de la démocratie et de la citoyenneté.

Il en va de même d'une autre expérience institutionnelle plus récente (déc. 2007), qui demeure problématique ; celle du Conseil Consultatif des Marocains de l'Etranger (CCME). Ce Conseil, dont l'avènement fut un réel acquis pour les CME, élevé au rang de la Constitution (article 163), leur pose aujourd'hui un vrai cas de conscience.

En effet, si la question de son abandon est devenue, constitution oblige, difficile à trancher dans le vif, il n'est plus possible ni acceptable d'éluider la question de sa réforme et son évolution. C'est inévitable et fondamental. Car, une fois revu (mode de désignation), corrigé et débarrassé des scléroses et autres dérives et maladroites (polémiques, écrits hostiles et discourtois à l'égard des CME et leurs ONG) qui ont entamé sa réputation et contrarié son bon fonctionnement, ce CCME pourrait jouer un rôle de premier plan dans le nouveau paysage institutionnel. Les CME n'y trouveraient qu'avantages.

Quant au cadre et aux modalités de la future présence des CME au sein de l'instance parlementaire, il est clair que le discours royal du 17 juin, en ouvrant une perspective raisonnable et en affirmant le caractère légitime et légal de cette présence, a remis les pendules à l'heure ; l'heure de la confiance. La perspective de la réforme du CCME et du renforcement de la présence de représentants des CME dans les Conseils d'Administration des principales instances constitutionnalisées, ne feront que renforcer cette confiance et dissiper les grands malentendus.

Conclusion

Cette nouvelle ère politique et institutionnelle, dont la nouvelle Constitution trace les contours et précise les objectifs et les perspectives, est véritablement une chance pour le Maroc. Les outils et les mécanismes constitutionnels sont désormais à jour pour

l'installer durablement sur la voie de l'Etat de droit et, par la même, le mettre à l'abri des " bourrasques " et autres " printemps " qui secouent sévèrement son environnement international.

Le succès et la pérennité de cette marche en avant dépendent de plusieurs paramètres de différents ordres. La mobilisation de tous les marocains, de l'intérieur et de l'extérieur pour et autour de cette nouvelle cause nationale (réalisation des buts de la nouvelle Constitution) reste un facteur et un atout majeur à optimiser pour atteindre cet objectif (Etat de droit).

La " diaspora marocaine ", partie intégrante de la Nation, forte de son expérience, de ses nouveaux acquis constitutionnels et de la sollicitude que SM le Roi n'a cessé de lui témoigner depuis son accession au trône, saura prendre toute sa responsabilité pour relever ce défi et contribuer au succès de cette cause et cette œuvre collective nationale.

La constitutionnalisation de ses droits lui ouvre aujourd'hui de réelles et grandes perspectives. Il reste maintenant à œuvrer sérieusement pour valoriser sa participation à la vie politique nationale, avec tout ce que cela comporte comme droits et devoirs. C'est sans doute là le meilleur moyen de sortir la question de la représentation des CME de l'impasse et leur permettre, enfin, de choisir librement et en toute transparence ceux et celles, d'entre eux, les plus à même de les représenter d'une manière effective et digne dans toutes les instances nationales et à leur tête le Parlement et le CCME.

Par : Dr Mohammed MRAIZKA (Chercheur en Sciences Sociales, Consultant en Ingénierie Culturelle et Sociale, directeur de MdM-Publication),

(1) Le nombre des CME qui se sont prononcés en faveur du projet Constitutionnel a atteint, officiellement, 255.783, soit 96,05 % des votes exprimés. Le nombre de bureaux de vote est de 526 bureaux répartis à travers le monde. Parmi les 266.301 MRE votants, seuls 8.061, soit 3,03 % se sont exprimés en faveur du NON. 2.457 bulletins de vote sont annulés, soit 0,92 %.

Les Perles du Bac

Comme chaque année en période estivale, on a droit à un bêtisier des examens de bac ou de classes terminales de France. Des réponses originales à des questions typiquement académiques offrent un drôle de cocktail que j'ai concocté à partir de divers sites sociaux. Espérons que cette rubrique Humour apporte le sourire à nos chers lecteurs en cette période du mois sacré du Ramadan.

Saïd Chayane (schayane@sympatico.ca)

Géographie

- * Le Mont Blanc est à 4 807 mètres au dessus du niveau de la mer, sauf quand la mer monte.
- * L'île de France est une grande île au milieu de la Seine.
- * La Terre serait recouverte de glace s'il n'y avait pas les volcans pour la chauffer de l'intérieur.
- * Autrefois, la Belgique s'appelait le Congo belge.
- * Il est triste de penser que le pôle Nord et le pôle Sud ne se rencontreront jamais.

Histoire

- * Quand on l'a brûlée [ndlr : Jeanne d'Arc], les gens ont senti une odeur de sainteté.
- * Les pauvres s'appelaient sans-culottes car ils n'avaient pas les moyens de s'acheter un slip.
- * Pour arrêter les Allemands, les Français avaient construit le mur de Berlin.
- * C'est Bob Dylan qui a remplacé Kennedy à la présidence.
- * Quand il y a des problèmes dans le monde, l'ONU envoie des casquettes bleues.

Musique

- * Il y a deux musiciens qui s'appellent Bach : Jean-Sébastien et Jean-Offen.
- * Quand on étudie la musique chez soi, on fait de la musique logis.
- * Comme son nom l'indique, le blues a été inventé par les noirs.
- * Le principe de la musique est de faire des notes avec des bruits de sons.
- * La music-hallogie, c'est la science qui étudie le music-hall.

Culture

- * Parmi les Sept Merveilles du monde figurent les jardins suspendus des Batignolles.

- * Le chef de file du surréalisme est Salvador Dalida.
- * Picasso a représenté les Demoiselles d'Avignon sous forme de cubes. C'est sa période cubaine.
- * L'élève préféré de Rodin était Isabelle Adjani.
- * Les plus grands auteurs de l'époque classique sont Corneille, Racine et Molière.
- * Les plus célèbres comédies de Molière sont "Le médecin malgré Louis" et les "Fous Rires de Scapin".
- * La meilleure pièce de Molière est "L'Ami Zantropé".

- * L'auteur des "Fourbis" est Escarpin.

Politique

- * Les centristes sont surtout représentés par François Beyrouth.
- * Bertrand Delanoë est le président de la République de Paris.
- * Les hommes politiques financent leurs campagnes avec dépôts de vin.
- * Beaucoup d'hommes politiques ont fait l'ENA, l'Ecole nationale de l'admiration.

Lapalissades

- * En France, il est interdit d'arrêter quelqu'un en son absence.
- * Quand la chasse est fermée, il est strictement interdit de l'ouvrir.
- * Dans notre société, le premier motif de l'alcoolisme est la boisson.
- * Dans les villes, le problème de la sécurité est surtout un problème d'insécurité.

Philosophie

- * Socrate a été contraint de se suicider lui-même.
- * A la lecture de Freud, chacun peut reconnaître Sally Bido.
- * Les principaux philosophes d'aujourd'hui sont BHV et Justine Lévy.
- * Le fonctionnement de la mémoire est illustré par l'épisode de la madeleine de

Sartre.

Mathématiques

- * Une racine carrée, en fait, n'est pas vraiment une racine et n'est pas de forme carrée.
- * On mesure les longueurs avec trois unités : le mètre, le centimètre, et le millimètre.
- * Un cercle est une figure en forme de rond-point.
- * Une représentation en trois dimensions, c'est quand on a la longueur, la largeur et la hauteur.

Biologie

- * L'acte d'avaler s'appelle l'engloutition.
- * Les deux intestins sont le gros colombe et l'intestin grec.
- * Le régime alimentaire se compose des glucides, des protéides et des lipides.
- * On dit que la langue est un organe dégustatif.
- * La faucille et le marteau sont des organes internes de l'oreille.

Physique

- * Un ion à charge négative est un anion.
- * Un corps plongé dans l'eau est soumis à la poussée de Chimène.
- * La physique a été découverte par hasard dans l'antiquité par Harry Stote.
- * La loi de la pesanteur montre que c'est toujours le plus gros qui gagne toujours.

Chimie

- * Il y a deux sortes de gaz : le gaz naturel et le gaz surnaturel.
- * Quand le chlore est entièrement dissous dans l'eau, on dit qu'il y a dix solutions.
- * Le mercure est un liquide qui a la particularité d'être solide.
- * Pour congeler un corps, il faut le faire bouillir en remplaçant la chaleur par du froid.

* / *

Les voisins

Je ne les vois jamais ! Du moins ils ne me sont pas visibles...



Par Majid Blal,
majidblal@hotmail.com

De mon balcon, je sais leurs montures, je parle de leurs voitures, et les réparties selon leurs âges et modèles.

Pour qu'ils ne me demeurent pas inconnus, je leur octroie des prénoms fictifs et les enregistre sous le nom de famille de la marque du char. De leurs identités, je ne connais que les numéros de leurs plaques minéralogiques et de la couleur de l'automobile, je déduis leurs goûts et imagine leurs personnalités. Je sais que la petite Mazda a du coffre suffit de la voir déambuler. La 4/4 malgré son âge peut faire encore de la piste, C'est un tout terrain. Le Camaro répare toujours sa durite à moins que cela soit un problème de goutte. La Civic perd de l'huile et elle n'a personne pour lui vérifier la jauge. La petite Escorte maigrichonne est aigrie, aigrie, aigrie... Elle va certainement user son joint de culasse trop tôt...

Je ne les vois jamais !

Toutefois, cela m'arrive de les dis-

tinguer par leurs raffuts.

J'ai appris par cœur les caractéristiques des bruits qui font la singularité et la fierté de leurs tondeuses à gazon. Je perçois leurs tendances à se démarquer par le truchement du ronflement des moteurs de leurs engins à parader en soufflant la neige...

Je ne les ai jamais vus !

Il m'arrive de croiser leurs silhouettes pendant les tempêtes hivernales. En se télescopant fortuitement, je reconnais leurs adresses postales par les insignes de leurs caches-montagnes et distingue chacun par la qualité de l'écume qui jaillit de sa cagoule et par la vertu de l'invective qui l'accompagne...

Je ne les vois que pour les sommations d'usage !

Par l'ouïe, je sais leurs particularismes et leurs marottes. Ils chérissent leur gazon et le font savoir. Ils redoublent les mises en garde et nous le font savoir. Les incursions des enfants, accompagnant des parents qui nous rendent visite, ne seront pas tolérées...

Ils sont émotifs, passionnés et délicats par moment. Quant ils ont un excès d'affection, ils le font savoir à voix haute en interpellant leurs chats

- " Viens voir Moman, viens dans mes bras ! Viens Bizoune à moman, maman va te faire des caresses... "

Et comme ils sont plus proches du genre canin que de l'espèce humaine, ils se démènent en ramassant avec tendresse et amour les crottes que leurs chiens miniatures disséminent sur le voisinage.

Je ne les vois jamais !

Sauf quand ils viennent se plaindre du bruit et des rires que provoquent les moments de socialisation. Les visites ! Ils n'ont en pas et surtout, ils ne comprennent pas leur utilité. Et quand ils s'invitent, ils se retrouvent au Buffet chinois...

Je ne les vois que pour les mises en demeure!

Alors quand ils y en a qui clament, personne n'est au courant. De toutes les façons, on s'en crisse...

Pendant que je les épie, ils continuent d'exceller dans l'art du voyeurisme intra "voisins". En ce qui me concerne, ils n'ont jamais cessé de m'analyser jusqu'au point de percer mes secrets et carapaces. Ainsi, ils savent que j'ai quatre femmes. Deux en Niqab et deux en Hijab (Oui je suis poète, il faut que cela rime). Que je les bats quand elles n'écoutent pas (normal). Que j'ai un cousin enturbané quelque part dans une grotte en Afghanistan. Que ma bedaine n'a rien à voir avec le sucre non métabolisé de la bière mais que c'est une ceinture de feux d'artifice. Que je suis sexuellement insatiable mais cela tout le monde peut le deviner à première vue... Et si je ne porte pas de barbe c'est que camouflée, elle pousse vers l'intérieur

Je ne les vois que s'ils s'invitent !

Toutefois quand je m'ennuie d'eux et que les effluves du bon voisinage me remplissent du besoin de vivre ensemble. Quand la réalité me suggère que l'humain n'a pas d'affinité avec Robinson Crusoe et qu'il faut tisser et entretenir des rapports avec ceux qui marchent debout. À ce moment là, je mets de la musique un tout petit chouia fort, dès que l'horloge sonne onze heure du soir. Un Peter Gabriel tout en percussion ou un Jamil percutant...

C'est le signal. Alors là, c'est l'appel du muezzin ! L'invitation suprême ! Le débarquement de Normandie ! La feuille à mouche ! La pêche au filet ! La sortie de fin de classe ! Comme attaqués par des phéromones, ils ne résistent pas. Ils se pointent fulminant avec énormément de fraternité qui écume de leurs narines...

/

Est-ce « la faim » de la Somalie ?

Notre petit Village la Terre...

J'ai consacré dans mon deuxième livre (1) tout un chapitre à la famine en Somalie. Mais hélas, pour que le message passe dans les médias, seules les images chocs d'enfants entraînés de mourir de famine, ou des corps squelettiques gisant à même le sol peuvent attirer l'attention des citoyens du monde entier !



Mustapha Bouhaddar

Alors on se mobilise, on envoie les vivres dans ces pays qui meurent de famine. Quelques mois plus tard, tout le monde vaque à ses occupations, et on laisse les Somaliens à leurs sorts. Alors à quoi ça sert de sauver des individus pour les laisser mourir quelques mois plus tard ?

Depuis belle lurette, la Somalie a toujours été dans une situation intenable. Car ce pays a toujours été en guerre, et il doit tout le temps faire face à la sécheresse et la mort du bétail qui provoque la malnutrition. Cette situation pousse des milliers de somaliens à fuir leur pays, leur terre, direction le Kenya et des camps de réfugés

où ils espèrent rencontrer les organisations d'aide alimentaire. Les camps sont surchargés et le taux de mortalité augmente tandis que les médecins sont parfois désarmés face aux enfants qui arrivent parfois trop faibles pour être sauvés explique l'AFP.

Le manque d'eau et de nourriture est telle que les insurgés islamistes qui contrôlent les deux régions du sud de la Somalie et qui avaient contraint les groupes humanitaires à quitter la zone en 2009, ont fait savoir qu'ils admettaient la déclaration de famine en Somalie et qu'ils se déclaraient ouverts à l'arrivée de l'aide humanitaire.

Déjà dans les années 90 les Américains ont tenté de mettre fin à la guerre civile en Somalie. Ils mobilisèrent de décembre 1992 à mai 1993 jusqu'à 40000 soldats, reconstruisent 2000 km de route, dépensèrent des centaines de millions de dollars. L'intervention fut...un fiasco et rappela par quels dégâts peut se solder une opération militaro-humanitaire décidée sous le coup de l'émotion, après des décennies d'indifférence.

Qui s'opposerait aujourd'hui à une vaste mobilisation en faveur de la corne de l'Afrique ?

Après quatre ans de sécheresse, de hausse des prix alimentaires, de conflits armés répétés, la famine menace plus de dix millions de personnes en Ouganda, au Kenya, en Ethiopie, en Erythrée, à Djibou-

ti, et surtout en Somalie, la pointe est de la corne, où la guerre civile permanente aggrave tout. Les riches du Nord s'agitent, se réunissent, et l'aide alimentaire va sans doute – et c'est tant mieux – tomber des avions comme hier les missiles de « Restore Hope ».

Pourtant, une fois les urgences passées, qui se souciera du malade ? « Nous lançons des avertissements depuis octobre », s'insurge une responsable de la FAO, l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture des nations unies. « Nous avons mis en garde jour après jour contre la calamité des terres arides d'Afrique », renchérit Jeffrey Sachs, économiste américain, conseiller de Ban Ki-moon. « Nous multiplions les rapports sur les dictatures de la région, en Ethiopie, en Somalie, en Erythrée », s'époumonent les chercheurs d'Amnesty International ou de Human Rights Watch.

Mais l'urgence est à l'urgence, et tous les médecins de la planète vont bientôt se ruier vers un nouveau drame, relayés par des médias qui oublieront quelques mois après la Somalie quand elle ne sera plus sous les projecteurs. Comme le propose le « Canard enchaîné » du 2 juillet 2011 : Et si on essayait la médecine préventive, le temps long, la vraie politique ? Un suivi international inspiré d'exemples (imparfaits) comme le Kosovo, le Timor ? Pour que les écoles, l'agronomie, les droits de l'homme succèdent aux sacs de

Consultez nos archives depuis juillet 2003 à ce jour sur notre site
WEB:

www.maghreb-canada.ca

Pour toute autre information, appelez-nous au 514-576-9067 ou envoyez-nous un courriel à : info@maghreb-canada.ca

Est-ce « la faim » de la Somalie ?

Suite de la page 26

blé ?

La situation en Somalie est d'autant plus injuste que de récentes études ont fait part de la part de gaspillage alimentaire dans les poubelles françaises et européennes.

Aujourd'hui, plusieurs associations appellent aux dons et à la mobilisation dans la corne d'Afrique afin d'apporter eau, soins et vivres à ceux qui sont dans le besoin.

L'aide alimentaire est indispensable

Les agences spécialisées de l'ONU cherchent un moyen de livrer l'aide alimentaire alors que les deux régions les plus touchées sont sous contrôle des insurgés islamistes shebab, qui interdisent l'accès aux organisations humanitaires.

Le Comité international de la Croix Rouge (CICR), quant à lui, a réussi à distribuer près de 400 tonnes de nourriture dimanche dans le sud de la Somalie, région durement affectée par la sécheresse. La directrice du Programme alimentaire mondial, Josette Sheeran, pense que son organisation va pouvoir lancer « dans les prochains jours un pont aérien » pour fournir une aide alimentaire spéciale aux enfants de la capitale somalienne, Mogadiscio, « qui en ont un besoin désespéré ».

Près de la moitié de la population, 3,7 millions de personnes, est en situation de crise en Somalie. Deux régions du Sud ont même été déclarées en situation de famine par les Nations unies, qui parlent de la « plus grave crise alimentaire en Afrique » en 20 ans.

Mais comme l'a écrit naguère l'écrivain indien, Altaf Tyrewala : « Quand l'estomac crie famine, qu'on n'a plus que la peau sur les os, l'argent est le seul Dieu qui puisse répondre à nos prières ».

Note:

(1) Exile Amer. Disponible sur amazon.fr



**Viande
Halal**

**A 30 minutes
de Montréal**

**Prix abordables!
Téléphonez au**

(450) 588-3439

**Vous pouvez
Aussi accomplir le
rituel de l'abattage par
vous-même**

ABATTOIR ZAMPINI INC.

Armando Zampini, Propriétaire

Chèvres - Moutons - Veaux - Lapins - Viande Chevaline -
Canards

1425, L'Achigan Nord, L'Épiphanie
Autoroute 40 Est, (Sortie 108, puis tourner à gauche)

Marocains sportifs du monde en quête d'identité.

D'accord pour porter les couleurs des équipes nationales du Maroc ! Mais à quel prix?

Pages sportives...



Par Saïd Chayane,
schayane@sympatico.ca

La recherche d'une diaspora sportive marocaine dans les quatre coins du monde vise à renforcer les rangs des équipes nationales en vue d'atteindre l'élite sportive internationale.

Une course contre la montre est engagée par le Maroc pour faire authentifier par la FIFA les licences des joueurs binationaux qui ont accepté de porter le maillot national.

Les pays d'accueil, ayant formé ces jeunes dans des clubs européens professionnels, appréhendent mal ce retour aux sources des enfants prodiges.

Diverses stratégies sont engagées pour faire pencher le choix du joueur vers telle ou telle patrie.

Les marocains optent pour le contact de proximité : Le sélectionneur national, accompagné d'un membre de la fédération, se déplace en Europe pour superviser ces joueurs et surtout pour rencontrer et influencer leurs parents et proches.

La loyauté au pays des ancêtres est

souvent invoquée ainsi que des promesses de conditions financières alléchantes, en cas de sélection.

Les premiers concernés sont très jeunes, issus de la troisième ou même de la quatrième génération, ils restent indécis avant de faire des choix qui vont hypothéquer leur carrière footballistique.

En vrai professionnels, ils demandent des garanties réelles et surtout à être traités comme leur alter ego du gotha footballistique international.

Dans le passé, certains joueurs ont refusé de porter le maillot du Maroc pour des raisons purement sportives ou en raison de manque de garanties.

L'amateurisme de certains membres fédéraux a aussi souvent été fatal à la cause marocaine.

Les pays d'accueil utilisent quand à eux des arguments sécuritaires loin d'être sportifs.

Ils invoquent les conditions " bizarres " dans lesquelles se déroulent les compétitions africaines, les risques de blessures et de maladies.

Certains clubs font même des pressions sur ces jeunes joueurs binationaux pour rester en Europe alors que certaines fédérations européennes commencent à adopter des pratiques peu catholiques.

Retour sur un phénomène qui secoue le football français :

La France aurait acté le principe de quotas discriminatoires officieux pour limiter le nombre de jeunes d'origine étrangère dans les écoles de football du pays. Une information vivement démentie par les intéressés et par Laurent Blanc, qui admet toutefois que la question des "binationaux" pose problème. (Source: Le monde du 29.04.2011)

Certains sportifs marocains du monde seraient-ils moins patriotiques que les homologues locaux?

Les cas Chadli (Belgique), Rami&

Kaboul (France), Boulahrouz & Afellay (Pays bas) et récemment Taarabet qui a pris la poudre d'escampette, sont là pour nous le rappeler.

Un grand vide identitaire se pose aujourd'hui pour certains jeunes issus de l'immigration.

Inculquer l'amour de la mère patrie est d'abord notre devoir en tant que parents immigrants et ensuite celui des instances marocaines compétentes.

Celles ci doivent poser des gestes concrets, tels que des cours de langue arabe, d'histoire, d'éducation civique et religieuse et surtout bâtir des passerelles culturelles et sportives pour ancrer davantage les racines identitaires chez jeunes issus de l'immigration.



Adil Taarabet

Brèves sportives du Maroc...

Le Maroc ne sera pas en tête de groupe pour les qualifications de la coupe du monde 2014 au pays de la Samba, le Brésil.

Le mauvais classement mondial actuel de la sélection marocaine de football (63^{ème} place) en est la cause.

Le tirage au sort a minimisé les chances des lions de l'Atlas en les mettant en duel contre les éléphants de la Côte d'Ivoire, éternel favori du continent africain en coupe du monde de football.

La qualification du Maroc est tributaire de la double confrontation contre les amis de Drogba à Abidjan et à Marrakech.

Les outsiders du groupe C, à savoir la Gambie et la Tanzanie ont des chances minimales et devront se contenter de suivre le duel Maroc - Côte d'Ivoire.

Fortunes différentes du WAC et du RAJA en ligue Orange des champions d'Afrique

Le Wydad de Casablanca caracole en tête de son groupe après un match nul décroché au Caire 3 partout face à Al Ahly d'Egypte, lors du premier match. Le 29 juillet dernier, à Casablanca, il écrase le Mouloudia d'Alger 4 à 0 (un



score devenu Tarifa lors des duels maroco-algériens!).

Bravo aux rouges et Blancs qui réussissent une bonne entame de saison surtout grâce à de gros recrutements de joueurs

Le RAJA semble toujours couvrir son "thé à la menthe" au lendemain de son sacre de champion du Maroc 2010-2011.

L'équipe ne retrouve plus ses automatismes de la saison dernière après la démission du druide Fakhir parti goûter aux pétrodollars saoudiens.

Le comité présidé par Hanat ne fait plus l'unanimité en raison :

- des recrutements timides à l'intersaison
- de la cession aux Emirats des joueurs cadres tels que Aboucharouane et Metouali
- du retard de renouvellement des contrats de Rbati et de Tair
- du départ controversé de Fakhir qui réclamait de bons recrutements
- une assemblée générale houleuse indigne du grand Raja.

Bilan des courses : Le RAJA a été tenu en échec 0 partout face à une coriace équipe camerounaise et une défaite la semaine dernière au Soudan 0 à 1, se retrouvant dernier de son groupe avec 1 point.

Trop inspirés du printemps arabe, des rajaouis révoltés font appel sur les sites de supporters et sur Facebook à une manifestation grandiose cette semaine pour clamer haut la démission du comité.

Bon Ramadan à toutes et à tous.

*Par Said Chayane
schayane@sympatico.ca*

Des fidèles qui stationnent n'importe où pour se rendre à la mosquée, est-ce raisonnable ?

Communiqué.....



La photo est prise à Saint-Léonard. Un propriétaire d'un café italien est exacerbé: Il confie à notre reporter que son stationnement est quasiment squatté par les habitués de la mosquée d'en face. Et son inquiétude est montée d'un cran en ce début du mois sacré de Ramadan !

Les pancartes qu'il a fait rédiger en arabe ne semblent pas dissuader pour autant les squatteurs. Un fidèle s'est même garé juste devant l'une des pancartes, est descendu de sa voiture, a pris le temps d'en lire tranquillement tout le contenu, a tiré son fils par la main et a traversé la chaussée en dia-

gonale, loin du passage clouté... Tout cela sous le regard ahuri du proprio italien !

De tels comportements irresponsables de la part, certes, d'une petite minorité font quand même très mal à tous les croyants, exaspèrent les préjugés et attisent le feu dormant de la xénophobie !

Il paraît que la ville a porté plainte contre la mosquée dont l'Imam n'a cessé de tirer la sonnette d'alarme à laquelle des récalcitrants restent toujours insensibles.

Rassurez-vous ! Le phénomène n'est pas propre à cette seule mosquée. Il

paraît que d'autres quartiers souffrent des mêmes troubles !

Et dire que l'un des objectifs de toutes ces prières, de toute cette fréquentation assidue de la mosquée (surtout pendant le mois du Ramadan) c'est cultiver l'altruisme, le respect de l'autre et le placement de l'intérêt général au dessus de tout intérêt personnel !

ربنا علّمنا على النفس الأمانة بالصوم وأهلينا الصراط المستقيم
تَقْبَلُ اللهُ صِيَامَنَا وَصِيَامَكُمْ
أَمِينَ يَا رَبَّ الْعَالَمِينَ

A. El Fouladi

Associations en Action

Après le succès d'une première initiative en 2010, l'Association Solidarité Canada Maroc (ASCM) a débuté le 23 juillet dernier sa deuxième Opération Chebbakia, à l'approche du mois sacré de Ramadan, pour lever des fonds et financer quelques activités de son centre de soutien à l'intégration des immigrants.

Plusieurs bénévoles, en compagnie de la présidente de l'ASCM, M^{me} Khadija Lamrani, se sont en effet retrouvés au foyer de Lhajja Najate une membre fidèle de l'association pour préparer la chebbakia, cette célèbre pâtisserie marocaine dégustée essentiellement au mois de Ramadan, au moment de la rupture du jeûne.

Cette opération a pu être lancée grâce à la générosité de Messieurs Bassam et Nasri Hanna propriétaires du marché chellal à Brossard et l'engagement de leur gérant Mr Hassan Houssni qui ont renouvelé cette année leur appui aux actions de l'ASCM en commanditant la grande partie des ingrédients nécessaires à la confection de cette pâtisserie.

L'ASCM tient également à exprimer toute sa reconnaissance à M. Taoufique Abdelouahed notre bénévole très actif ainsi qu'à tous les bénévoles qui se sont déplacés pour « *mettre la main à la pâte* » et soutenir les différentes activités de l'association en faveur des personnes bénéficiaires.

À la demande générale, chaque fin de semaine tout au long du mois de ramadan, l'opération va se poursuivre. Aussi, ceux qui veulent soutenir les actions de l'ASCM en commandant la Chebbakia, veuillez téléphoner au : 450 962 1991

Source : M^{me} Khadija Lamrani, Présidente
De l'ASCM



UN AVENIR POUR CHACUN!

Vous êtes diplômé et expérimenté en GÉNIE et vous êtes actuellement SANS EMPLOI? Notre projet est pour vous!

Vous pourriez participer à une conférence présentée par :

Madame Louise Chétrit,
Adjointe à l'admission

Ordre
des ingénieurs
du Québec

Elle sera suivie d'une séance de *speed-jobbing* avec des employeurs du domaine

Profil recherché :

- Baccalauréat en génie (civil, industriel, aéronautique, aérospatial)
- Expérience professionnelle pertinente souhaitée
- Citoyen canadien ou résident permanent de 18 ans et +
- Sans emploi et disponible dès maintenant
- Résident de l'île de Montréal

Date limite : 18 août 2011

APPELEZ-NOUS 514-598-7319

Projet est réalisé grâce à la participation financière de :

Emploi Québec

En collaboration avec :

Service de l'emploi